



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-et-un, le vingt-trois novembre à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire au Centre Europa à Hettange-Grande, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,

MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

MM. Eric GONAND, Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, M. Jean-Marc COCQUYT, Mme Christine ACKER, MM. Hervé GROULT, Hassan FADI, Mme Alieth FEUVRIER, MM. Bertrand MATHIEU, Thierry MICHEL, Alain REDINGE, Sisto SILVERIO, MMES Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Mme Isabelle MAGGI, M. Hervé PATAT, Mme Marie-Odile KRIEGER, M. Jerry PARPETTE, Mme Evelyne DEROCHE, M. Yannick OLIGER, Mme Deborah LANGMAR, MM. Joseph GHAMO, Joseph BAUER, MMES Christelle MAZZOLINI, Valérie CARDET, M. Serge RECH, MMES Karine BERNARD, Christine KHOLER

Absents avec procuration :

Michel SCHMITT	à	Jean-Marc COCQUYT
Didier PALLUCCA	à	Hervé PATAT
Olivier KORMANN	à	Christelle MAZZOLINI
Brigitte DA COSTA	à	Benoit STEINMETZ
Joël IMMER	à	Benoit STEINMETZ

Absentes excusées : Mauricette NENNIG, Patricia VEIDIG

Date de la convocation : 15 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 48
Nombre de membres présents : 41
Nombre de votants : 46

Secrétaire de séance : Deborah LANGMAR



11. Objet : Rapport d'Orientation budgétaire 2022

En application des articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée communautaire est invitée à débattre des orientations budgétaires pour l'exercice 2022 qui font l'objet du présent rapport.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) adressé aux Conseillers communautaires dans le cadre des rapports préalables est présenté et commenté en séance par le Président et le Vice-Président en charge des finances.

Après en avoir débattu et considérant la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2022 effectué en séance,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 16 novembre 2021,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de prendre acte de la tenue d'un débat sur les propositions et orientations financières du ROB 2022,
- d'adopter par vote le rapport ci-annexé,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 46
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cathéneuf, le 24 novembre 2021

Le Président
Michiel PACQUEY



Certifiée exécutoire le : 13 DEC. 2021

Affichée le : 13 DEC. 2021

Transmis à la Sous-Préfecture le : 13 DEC. 2021





RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

SOMMAIRE

1. Contexte général de l'élaboration du Budget 2022

- 1.1. Le contexte international et national
- 1.2. Le projet de loi de finances 2022
- 1.3. L'impact financier de la crise sanitaire
- 1.4. L'extension du périmètre communautaire
- 1.5. L'évolution du champ de compétences
- 1.6. Le pacte fiscal 2021-2026
- 1.7. Le schéma de mutualisation
- 1.8. Les opportunités pour 2022
- 1.9. Le projet de territoire

2. Analyse financière rétrospective et prospective

- 2.1. Comptes administratifs et estimation des résultats de clôture 2021
- 2.2. Indicateurs et ratios financiers estimés pour 2021
- 2.3. La structure et la gestion de la dette
 - 2.3.1 La capacité de désendettement estimée pour fin 2021
 - 2.3.2 La structuration de la dette
 - 2.3.3 L'évolution de la dette

3. Les orientations du budget général pour 2022

- 3.1 Le budget de fonctionnement et ses marges de manœuvre
- 3.2 La maîtrise des dépenses de personnel
- 3.3 La stratégie fiscale pour 2022
- 3.4 Les engagements pluriannuels
- 3.5 Les autres programmes d'investissement

4. Les orientations 2022 des budgets annexes

- 4.1. Le budget assainissement collectif
- 4.2. Le budget assainissement non-collectif (SPANC)
- 4.3. Le budget « Bois et énergie »
- 4.4. Le budget de la Zone d'Activités d'Entrange

PROPOS INTRODUCTIF

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 3 500 habitants sont tenus d'organiser un débat au sein de leur Conseil communautaire sur les orientations à donner à leur budget, dans un **délai de 2 mois** précédant l'examen et le vote de celui-ci.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité. Il s'agit de la **première étape** du cycle budgétaire qui permet à l'Assemblée délibérante d'engager la discussion sur les **orientations budgétaires** proposées pour le projet de Budget Primitif 2022 et sur les **priorités** à retenir pour les années à venir. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de l'exécutif communautaire.

PROPOS INTRODUCTIF

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) précisée par le décret du 24 juin 2016 n°2016-841, a renforcé le rôle du DOB en définissant son contenu. Il doit désormais comporter les informations suivantes (article D.2312-3 du CGCT) :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la structure et la gestion de la dette,
- la présentation de la structure, de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail)



CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ÉLABORATION DU BUDGET 2022

1.1. LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Le contexte Mondial – le retour de la croissance

Après une récession généralisée de l'économie mondiale, suite à la crise de la Covid-19, la reprise économique se poursuit avec des réalités contrastées entre continents en fonction du niveau d'intervention des pouvoirs publics.

La croissance mondiale devrait croître de **5,9% en 2021** et de **4,9% en 2022**.

Ces perspectives économiques marquent ainsi un net rebond suite au résultat de -3,1% de 2020 (Source FMI).

Toutefois, le constat d'inadéquation entre l'offre et la demande alimente **une tendance inflationniste à l'échelle mondiale**. Ceci s'inscrit dans un contexte sanitaire incertain qui voit l'apparition de nouveaux variants du virus et qui continue d'impacter fortement le dynamisme économique.

1.1. LE CONTEXTE INTERNATIONAL

PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE MONDIALE, OCTOBRE 2021

PROJECTIONS DE CROISSANCE



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

IMF.org #WEO

1.1. LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Zone euro – Une reprise économique marquée

Le FMI vient de réviser à la hausse ses perspectives de croissance pour la zone Euro. Il table désormais sur une **croissance moyenne de 5%**, avec un fort contraste entre les pays :

- France : 6,3%
- Allemagne : 3,1%

La crise sanitaire ayant renforcé les déséquilibres préexistants au sein des différentes économies.

Le recul de l'emploi salarié dans la zone Euro par rapport à son niveau d'avant crise est désormais inférieur à 1%.

1.1. LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Ces signaux positifs ne peuvent écartier les incertitudes qui pèsent à l'échelle européenne et plus globalement mondiale. On retiendra notamment **le fléchissement de l'activité économique de la Chine, les tensions qui pèsent sur les chaînes d'approvisionnement comme celle des semi-conducteurs, la faible reprise des transports aériens, etc.**

De même, la hausse des prix des matières premières telles que le pétrole ou les produits alimentaires alimente **une tension inflationniste forte**. Pour les pays du G20, cette inflation devrait atteindre un pic en fin d'année 2021 et ralentir progressivement en 2022 (OCDE).

Ces indicateurs ainsi que le constat du retard de l'Europe en terme de reprise économique vis-à-vis des USA ou de la Chine, constituent des signaux d'alerte pour l'activité française.

1.1. LE CONTEXTE NATIONAL

France – Un contexte de reprise économique

La croissance du PIB en France devrait atteindre (Source Banque de France – Sept. 2021) :

- **6,3% en 2021**
- **3,7% en 2022**

La consommation des ménages se redresse mais le niveau d'investissement des entreprises plafonne. Toutefois, la France s'inscrit globalement dans les tendances constatées à l'échelle de la zone Euro et à l'échelle mondiale.

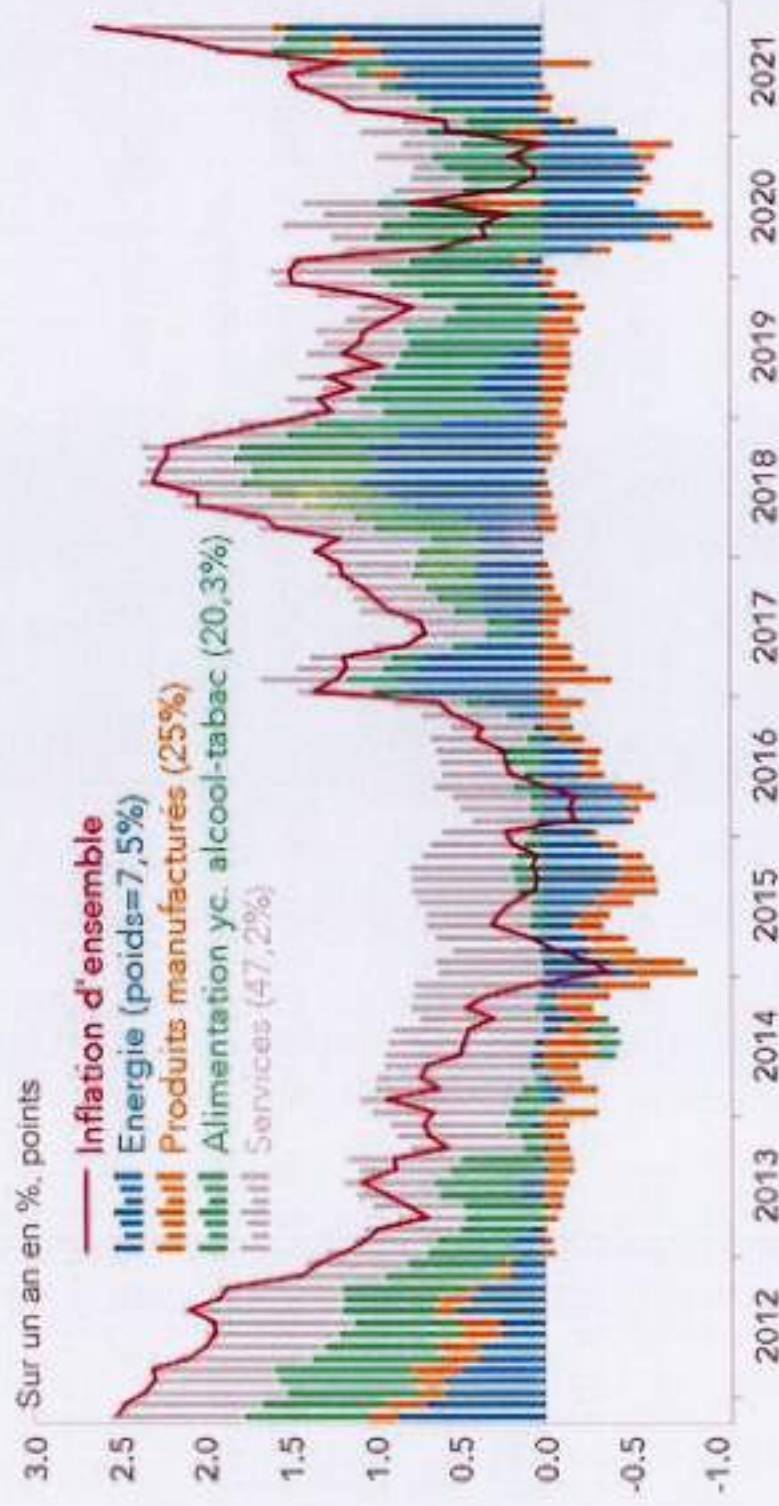
Le niveau de chômage est quasiment revenu à son niveau d'avant crise, **soit 8% au 2nd trimestre 2021**.

Le déficit public de la France atteindra près de **205 Md€ fin 2021**. La dette publique devrait, quant à elle, atteindre près de **114% du PIB en fin d'année 2022** (Source Rexecode).

1.1. LE CONTEXTE NATIONAL

Il est trop tôt pour acter l'installation d'une mécanique inflationniste, toutefois l'économie française est fortement impactée par un choc durable sur les prix, portée notamment par l'envolée des prix de l'énergie et du fret.

France - Contributions à l'inflation d'ensemble



Source : Insee, calculs Rexecode avec des poids constants

1.2. LOI DE FINANCES 2022

Le projet de loi de finances pour 2022, présenté en Conseil des ministres le 22 septembre dernier, vient d'être discuté en 1^{ère} lecture à l'Assemblée Nationale et adopté le 16 novembre.

A ce stade, il ne comporte pas de bouleversements majeurs pour les collectivités locales.

Il prévoit une augmentation de la dépense publique de 11 milliards d'euros **qui ne concernera toutefois les collectivités qu'à la marge** :

- + 276 M€ de crédits pour la dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement local,
- 500 M€ de dotations exceptionnelles dans le cadre du plan de relance,
- + 350 M€ pour les contrats de relance et de transition énergétique,
- + 400 M€ d'aides aux autorités organisatrices de mobilité pour investir dans le transport public en site propre (appel à projet),

1.2. LOI DE FINANCES 2022

Les Dotations de l'Etat :

En 2022, l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sera stable avec un montant de 26,8 milliards d'euros.

Après un prélèvement de près de 11,5 Md€ sur les dotations des collectivités entre 2014 et 2017, les lois de finances depuis 2018 ont stabilisé l'enveloppe.

Les dotations de péréquation progressent : les dotations de solidarité urbaine et solidarité rurale augmenteront chacune de 95 M€ et l'enveloppe dédiée à la dotation d'intercommunalité augmentera de 30 M€ par rapport à l'année dernière.

Ces augmentations sont financées en interne, c'est-à-dire qu'elles viennent en écrêtement de la DGF. A noter que le PLF 2022 prévoit le **relèvement du seuil à partir duquel les communes subissent un écrêtement de leur dotation forfaitaire (de 0,75 à 0,85)**.

Ceci impactera les communes dont le potentiel fiscal est le plus élevé afin de financer la péréquation (notamment Cattenom).

1.2. LOI DE FINANCES 2022

En 2022, la dotation d'intercommunalité de la CCCE devrait se situer aux alentours de 56 K€ (légère augmentation liée à l'extension du périmètre communautaire au 1^{er} janvier 2022). S'agissant de la dotation de compensation, elle devrait s'élever à 241 K€.

	Montant 2015	Montant 2016	Montant 2017	Montant 2018	Montant 2019	Montant 2020	Montant 2021	Prévision 2022
Dotation d'intercommunalité	687 436,00 €	260 000,00 €	25 298,00 €	39 560,00 €	44 000,00 €	48 400,00 €	53 738,00 €	55 738,00 €
Dotation de compensation	275 047,00 €	269 000,00 €	262 230,00 €	256 754,00 €	250 000,00 €	242 500,00 €	241 423,00 €	241 423,00 €
Total	962 483,00 €	529 000,00 €	287 528,00 €	296 314,00 €	294 000,00 €	290 900,00 €	295 161,00 €	297 161,00 €

En comparaison avec 2014, la CCCE perd ainsi :

- **près de 1,1 M€ de dotations de l'Etat par an depuis 2017,**
- **soit un perte cumulée entre 2015 et 2022 de près de 8 M€.**

1.2. LOI DE FINANCES 2022

A ce stade de la discussion, le PLF 2022 ne devrait pas comprendre de dispositions nouvelles s'agissant :

➤ **Du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC),**

Le FPIC, pris en charge intégralement par la CCCE, a représenté une dépense de 2,63 M€ en 2021. Il devrait légèrement baisser et atteindre **2,56 M€ en 2022** sous l'effet de l'extension du périmètre communautaire.

➤ **Du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).**

Le montant du FNGIR est fixe et reconduit chaque année dans un objectif de visibilité pour les collectivités. **Il évoluera en 2022 de façon marginale pour la CCCE pour atteindre 13,9 M€ (+8000 €)** suite à l'intégration des Communes de Contz-Les-Bains et de Haute-Kontz.

1.2. LOI DE FINANCES 2022

Concours de l'Etat aux collectivités :

Les concours financiers de l'Etat sont annoncés en progression de 525 M€ par rapport au PLF 2021, mais cela s'explique surtout par la compensation de la Taxe d'Habitation (TH) et la baisse des impôts de production.

Ceci illustre la transformation d'une partie des recettes fiscales des collectivités en dotations, limitant l'autonomie du bloc local, et engendrant un partage des recettes fiscales entre les territoires au détriment d'un lien exclusif entre les contribuables et les collectivités.

Le PLF 2022 s'inscrit ainsi dans le contexte d'évolution du panier de recettes fiscales initiée en 2020 qui se structure autour :

- De la réforme de la Taxe d'habitation,
- Du pacte productif

1.2. LOI DE FINANCES 2022

➤ Réforme de la taxe d'habitation :

- Pour les EPCI à fiscalité propre, le produit de la TH sera compensé par une fraction « dynamique » de TVA. Cette compensation devrait donc être sensible au redressement de la consommation dont les perspectives sont encourageantes en cette fin d'année 2021 mais qui restent incertaines compte tenu des tendances économiques mondiales.
- Pour les Communes, le produit de la TH sur les résidences principales sera compensé par le produit de la TFPB départementale et neutralisé par le mécanisme du « coefficient correcteur ».
- Pour les Départements, le produit de la TFPB est remplacé par une fraction de TVA, complétée par une enveloppe supplémentaire de 250 M€ issue également d'une fraction de TVA (Décret dont la mise en œuvre devrait intervenir fin 2021).

Ceci constitue une inéquité de traitement entre les Communes et leur EPCI s'agissant de la pérennité et du dynamisme de leurs ressources.

1.2. LOI DE FINANCES 2022

Calendrier de la réforme de la taxe d'habitation pour les collectivités selon la Loi de finances pour 2020 :



A noter que la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires est maintenue. En 2021, pour la CCCE, elle a représenté une recette de 120 K€

1.2. LOI DE FINANCES 2022

Impact de la suppression de la TH pour les contribuables :

Depuis 2020, 80% des foyers fiscaux ne sont plus redevables de la TH
Les 20% de ménages qui sont encore imposables ont vu leur TH baisser de 30% en 2021. Cet allègement sera porté à 65% en 2022 avant une suppression définitive en 2023

Conséquence de la suppression de la TH pour les collectivités :

La suppression de la taxe d'habitation a également une conséquence sur les règles de lien entre les taux. En effet, la taxe foncière sur les propriétés bâties assurera désormais la fonction d'impôt pivot en lieu et place de la TH

La suppression de la TH, impôt dynamique et progressif, représente un impact certain pour le territoire compte tenu de la pression foncière liée à son positionnement transfrontalier

C'est aussi une perte de lien, d'un point de vue fiscal, avec une partie des habitants du territoire

1.2. LOI DE FINANCES 2022

➤ L'adoption du Pacte productif implique :

- **la division par 2 de la valeur locative des locaux industriels** pour les Communes et EPCI. Ces pertes de produit de TFPB et de CFE sont compensées par une dotation dynamique égale au produit de la perte de base résultant de l'application des taux votés en 2020

Elle se traduit par une baisse annuelle au niveau national :

- De 1,75 Md€ de la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB)
- De 1,54 Md€ de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Cette disposition s'applique au Centre National de Production d'Electricité de Cattenom (CNPE)

- **La division par 2 de la CVAE (-7,25 Md€)**. La part des Régions est supprimée et sera compensée par une fraction de TVA. Le reliquat est partagé entre le bloc communal (53%) et les conseils départementaux (47%).

1.2. LOI DE FINANCES 2022

La loi de finances pour 2022 ne prévoit pas à ce stade de modifications sur la part de la CVAE des Communes et des EPCI.

Toutefois, le montant de cet impôt est très volatile et l'on constate des variations importantes d'une année sur l'autre en fonction principalement de l'activité du CNPE sans que l'on puisse en connaître les raisons (unification des résultats du CNPE opérée à Bercy).

En 2022 la CCCE prévoit un produit de CVAE de 3,7 M€

A noter que la crise sanitaire devrait, à partir de 2022, conduire à une baisse de la CVAE de 1% à l'échelle nationale

Année	Montant
2014	3 034 332,00 €
2015	3 087 402,00 €
2016	3 724 449,00 €
2017	2 956 062,00 €
2018	2 897 551,00 €
2019	2 552 692,00 €
2020	3 405 746,00 €
2021	3 663 253,00 €
2022	3 700 000,00 €

1.2. LOI DE FINANCES 2022

Cette baisse des impôts de production pour les entreprises, indépendamment de leurs résultats et afin d'améliorer leur compétitivité, représente annuellement près de **10,5 Md€ de perte de recettes** pour les finances publiques qui va se prolonger sur l'exercice 2022.

A nouveau, c'est la capacité du bloc communal à mobiliser le levier fiscal qui est progressivement réduite puisque même si la dotation est dynamique (du fait de l'évolution des bases de CFE et de TFPB), le vote du taux n'aura plus désormais qu'un impact partiel puisqu'il ne s'applique plus sur les bases perdues.

L'Etat finance ainsi ses choix politiques au détriment de l'autonomie financière des collectivités locales.

La CCCE se voit privée de deux impôts dynamiques et est limitée dans sa capacité à capter des ressources nouvelles.

1.2. LOI DE FINANCES 2022

Fin du dispositif de la majoration spéciale du taux de CFE :

La CCCE a pu activer depuis 2016, la majoration spéciale du taux de CFE afin de rattraper le niveau moyen national.

Cette période de rattrapage sur 6 années est désormais achevée, le dispositif ne pourra donc plus être activé. L'augmentation du taux de CFE localement sera désormais plafonné en fonction du taux moyen national.

La CCCE ne bénéficiera plus d'un produit estimé à 700 000 € / an.

Revalorisation des bases :

Le montant de la revalorisation des bases fiscales n'est pas connu à ce jour. Elle est désormais calculée sur des critères paramétriques, en fonction de l'évolution de l'indice harmonisé des prix à la consommation, et ne fait plus l'objet de discussions en Loi de finances (Article 1518 bis CGI).

Compte tenu des tendances inflationnistes, **la revalorisation des bases pourrait atteindre en 2022 près de 2,9%** alors qu'elle était de 0,2% en 2021.

1.2. LOI DE FINANCES 2022

Les autres dispositions du PLF 2022 :

- **Réforme des indicateurs financiers pour une prise en compte dès 2022.** Le calcul du potentiel financier serait désormais assis sur une assiette élargie, intégrant notamment les droits de mutation (DMTO), la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), la taxe sur les pylônes.
- **Simplification du calcul de l'effort fiscal** en le limitant aux seules ressources fiscales mobilisées, rapportées à ce qu'elles représenteraient avec les taux moyens d'imposition.

Ces deux dernières dispositions seront toutefois neutralisées par une fraction de correction qui se réduira progressivement jusqu'en 2028.

1.2. LOI DE FINANCES 2022

Enfin, à titre complémentaire on notera (1/3):

- **L'exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pendant les deux années qui suivent l'achèvement des constructions nouvelles.**

Cette exonération dérogatoire, prévue à l'article 1383 du CGI, peut toutefois être suspendue par délibération :

- De la Commune, qui peut limiter l'exonération de 40% à 90% de la base imposable, pour la part qui lui revient,
- De l'EPCI, qui peut supprimer entièrement l'exonération pour la part qui lui revient.

Ce dispositif peut constituer une source de recette complémentaire pour les collectivités et leur permettre de mieux supporter la charge financière liée à l'arrivée de populations nouvelles.

1.2. LOI DE FINANCES 2022

A titre complémentaire on notera (2/3):

- **L'automatisation de la gestion du FCTVA**, qui est entrée en application dès 2021 pour les bénéficiaires d'un régime de versement en année N, ce qui est le cas pour la CCCE. A compter de 2022, ce dispositif concernera les bénéficiaires relevant d'un régime en N-1 et en 2023 pour les régimes en N-2, ce qui sera le cas pour les Communes. Cette modification constitue une simplification administrative et permet une plus grande réactivité dans l'encaissement des recettes. Par ailleurs, le taux du FCTVA est maintenu et il prend désormais en compte les dépenses de type « cloud » et les documents d'urbanisme.
- **La réflexion engagée sur la réforme du FPIC** par la commission des finances du Sénat. Elle propose notamment d'évaluer l'opportunité de mettre en place, parmi les critères du FPIC, un indicateur tenant compte des « charges de spatialité » supportées par les EPCI. Cet indicateur valoriserait davantage les territoires caractérisés par une plus faible densité.

1.2. LOI DE FINANCES 2022

A titre complémentaire on notera (3/3):

- **Le Projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration** et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale. Adopté en 1^{ère} lecture par le Sénat, ce nouvel acte de la décentralisation comporterait à ce stade :
 - La suppression du transfert obligatoire des compétences eau, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines dans les Communautés de Communes notamment ;
 - La gestion de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à l'échelle départementale par le biais d'une commission composée d'élus locaux et placée auprès du Préfet ;
 - Une évolution des règles en matière de production de logements locatifs pour les Communes soumises aux obligations de la loi SRU.

1.2. LOI DE FINANCES 2022

Conclusion :

Dans la continuité de 2021, l'année 2022 verra la baisse de l'autonomie financière des collectivités territoriales se poursuivre :

- Suppression de la TH et remplacement par une compensation pénalisante,
- Traitement inéquitable entre les Communes et leur EPCI,
- Disparition partielle du caractère dynamique de la CFE et de la TFPB,
- Fin du dispositif de la majoration spéciale,
- Perte de dotations de l'Etat limitant la capacité du territoire à investir,
- Absence d'engagement sur la pérennisation des dispositifs compensatoires sur le long terme.

Pour la CCCE, cela se traduit par une réduction de ses marges de manœuvre financières. Cette tendance suscite d'autant plus d'inquiétudes dans le contexte sanitaire actuel que l'intercommunalité s'est mobilisée fortement en soutien des acteurs du territoire et de la population et que l'Etat n'a pas véritablement mis en œuvre des dispositifs de soutien aux collectivités.

1.3. L'IMPACT FINANCIER DE LA CRISE SANITAIRE

Le contexte sanitaire de l'épidémie de Covid-19 :

En 2021, la pandémie de Covid 19 aura continué à impacter le plan de charge et les finances des Collectivités Territoriales, sans que le PLF 2022 n'envisage de dispositions spécifiques sur ce point en dehors principalement du plan de relance.

Pourtant, pour la CCCE depuis mars 2020, **l'impact financier de la crise sanitaire représente près de 2,2 M€.**

- Poursuite de son Fonds d'Action pour la Reprise Economique (FARE) pour 156 K€ en 2021 (270K€ en 2020),
- Mise en place d'un centre de vaccination sur Hettange-Grande, ainsi qu'une campagne de vaccination dans les collèges, pour laquelle une convention avec l'ARS devrait permettre de capter une aide de 25K€ (inférieure aux sommes réellement engagées),

1.3. L'IMPACT FINANCIER DE LA CRISE SANITAIRE

- Perte de recettes liées à l'exploitation des équipements et services pour 395 K€ en 2021 (Centre aquatique, multi-accueils, etc.).
- Maintien du traitement des agents lors des fermetures administratives de la piscine, ainsi que des multi-accueils en cas de présence d'un enfant ou d'un agent contaminé, avec placement de l'ensemble de l'équipe en isolement. Ce maintien du traitement est à la charge exclusive de l'employeur public à la différence du secteur privé.
- Maintien d'un protocole sanitaire qui nécessite de désinfecter les espaces de travail pour un montant annuel de près de 70K€ en 2021.

Globalement, la CCCE a engagé sur l'ensemble de la période 2020-2021 plus de 2,5M€ de dépenses et obtenu près de 316 K€ d'aides.

1.3. L'IMPACT FINANCIER DE LA CRISE SANITAIRE

Synthèse de l'impact financier de la crise sanitaire pour la CCCE sur 2020-2021

	2020	2021	TOTAL
Dépenses supplémentaires			
DSC exceptionnelle COVID	567 998,00 €	- €	567 998,00 €
Fonds d'Action pour la Reprise Economique (FARE)	270 600,00 €	155 656,00 €	426 256,00 €
Achats de matériels et produits (masques, solution hydroalcoolique, etc.)	101 034,28 €	11 926,49 €	112 960,77 €
Désinfection des locaux de travail (Masse salariale)	38 337,04 €	68 942,72 €	107 279,76 €
Centre de vaccination d'HG (matériels et frais de personnel)	- €	49 967,53 €	49 967,53 €
Piscine - masse salariale immobilisée pendant les périodes de fermeture ou d'accès restreint	305 373,21 €	84 287,30 €	389 660,51 €
Pertes de recettes			
Exploitation des équipements et services	Centre aquatique	323 149,85 €	606 238,50 €
	Multi-Accueils	144 458,32 €	216 318,51 €
	Exonération de loyers	23 878,33 €	24 278,33 €
Aides exceptionnelles			
CAF - Aides Covid pour les multi-accueils	267 839,00 €	1 431,00 €	269 270,00 €
Etat - Aide à l'achat de masques	- €	21 915,12 €	21 915,12 €
ARS - Aide pour le centre de vaccination d'HG	- €	25 476,29 €	25 476,29 €
TOTAL	1 466 928,83 €	717 367,67 €	2 184 296,50 €

1.3. L'IMPACT FINANCIER DE LA CRISE SANITAIRE

Si des mesures de soutien ont été mises en place par l'Etat, notamment concernant les achats de masques grand public ou des aides de la CAF, les finances des collectivités ont malgré tout été fortement bousculées.

A ce titre, il convient d'évoquer le dispositif de soutien mis en place par le Gouvernement lors du second confinement en fin d'année 2020 et inscrit dans la Loi de finances pour 2021.

Il s'agissait d'assurer un prélèvement sur les recettes de l'Etat afin d'indemniser à hauteur de 50% les Collectivités qui ont consenti des abandons de loyer au bénéfice d'entreprises **au titre du mois de novembre 2020**.

Pour la CCCE, et malgré l'ampleur de son engagement financier dans le contexte sanitaire, ce dispositif permettra d'obtenir un soutien de l'Etat d'un montant de :

100 €

1.4. L'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE COMMUNAUTAIRE

Le 1^{er} janvier 2022 le périmètre communautaire de la CCCE s'agrandit avec l'intégration des Communes de :

- Contz-les-Bains : 508 habitants*
- Haute-Kontz : 584 habitants*

Le territoire de la CCCE représentera 22 Communes et une Communauté de destins pour plus de 27.602 habitants



*RP2018 - INSEE

1.4. L'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE COMMUNAUTAIRE

Ces deux Communes intégreront le pacte fiscal adopté en avril 2021 et bénéficieront notamment de :

- **La prise en charge intégrale du prélèvement au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC).**

Pour autant, la CCCE sera moins contributrice au titre du FPIC en 2022, qui s'est établi en 2021 à 2,6M€. Sous l'effet de l'extension du périmètre communautaire le potentiel financier agrégé par habitant de la CCCE va baisser, ainsi que le revenu moyen par habitant du territoire. Ceci conduira à une **baisse du prélèvement en 2022 de l'ordre de 74 K€.**

- **La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).**

L'intégration de Contz-Les-Bains et Haute-Kontz justifiera le versement d'une DSC prévisionnelle de l'ordre de 55K€ pour chacune. Elle nécessitera la mise en place d'un dispositif de lissage afin de limiter la volatilité de la dotation entre 2022 et 2023 compte tenu de la différence de potentiel financier entre les Communes de la CCCE et celle de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières (CCB3F).

Ce mécanisme transitoire impliquera d'adopter un avenant au pacte fiscal. Il sera l'occasion d'analyser l'impact de l'entrée de ces deux Communes sur le mécanisme global de la DSC, s'agissant tant de son enveloppe que des dispositifs de garantie et de plafonnement.

1.4. L'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE COMMUNAUTAIRE

L'intégration de Contz-les-Bains et de Haute-Kontz implique également des conséquences financières et fiscales pour les Communes qui adhèrent comme pour la CCCE.

➤ Conséquences fiscales :

Les différences de taux votés entre la CCCE et la CC3BF nécessitent d'engager un travail d'harmonisation fiscale qui se traduira, pour ces Communes, par une hausse du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (+4,79% de CFE), de la Taxe Foncière Bâtie (+4,44% de TFB) et une baisse de la Taxe Foncière Non Bâtie (-11,29% de TFNB).

Le mécanisme d'intégration fiscale de droit commun prévoit un lissage progressif sur deux ans. Toutefois, compte tenu des produits estimés et de l'impact simulé en terme de bilan fiscal pour les ménages, il sera proposé à l'Assemblée délibérante d'assurer le rapprochement des taux, sous le régime dérogatoire, en une année.

1.4. L'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE COMMUNAUTAIRE

A l'échelle des contribuables des deux Communes, l'intégration se traduira, dans la plupart des cas, par une baisse globale du montant des impôts et des redevances versés à la CCCE par rapport à la CC3BF. Cependant, cette diminution est principalement le fait de l'absence de prélèvement au titre de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Or, il convient de noter la réflexion engagée en commission Environnement sur l'opportunité de voter un taux de TEOM afin de compenser la hausse du taux de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

Selon les simulations réalisées, le bilan fiscal pour la CCCE s'établit ainsi :

BILAN FISCAL SANS LISSAGE							
		TOTAL RECETTES			DEPENSES		
	3 taxes	TEOM/ REOM	CFE	Autres recettes éco	DCRTP & GIR	Attrib. Compensation prévisionnelle	BILAN
CONTZ-LES-BAINS	67944	0	1128	6537	-3653	33256	38700
HAUTE-KONTZ	76342	0	2246	0	-4324	23823	50441
TOTAL	144286	0	3374	6537	-7977	57079	89141

1.4. L'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE COMMUNAUTAIRE

➤ Conséquences financières :

S'agissant des dotations, l'extension du périmètre communautaire se traduira par une hausse, bien que mineure (évaluée à 2K€ par an), de la Dotation Globale de Fonctionnement en raison d'une baisse du potentiel fiscal par habitant de la CCCE.

Ce bilan fiscal et financier ne tient pas compte des investissements que la CCCE engagera sur le territoire des deux nouvelles Communes membres.

A cette fin, les orientations budgétaires 2022 proposent d'affecter les crédits nécessaires à l'exercice des compétences communautaires sur leur territoire dès le 1^{er} janvier prochain à l'exemple de la collecte des ordures ménagères ou encore des politiques de petite enfance.

Des crédits sont également fléchés afin d'engager les études nécessaires aux travaux de voirie et d'enfouissement des réseaux aériens, sur les futures voies d'intérêt communautaire (VICC) de ces Communes, dont la définition est en cours.

1.5. L'ÉVOLUTION DU CHAMP DE COMPÉTENCES

En 2021, le champ de compétences de la CCCE a évolué au travers de :

- **La prise de compétence mobilité** à compter du 1^{er} juillet 2021. Elle se traduit par l'engagement d'un programme d'investissement d'ampleur à travers deux autorisations de programme, 10 M€ pour les pistes cyclables et 20 M€ pour les infrastructures de voirie. Elle implique également l'intégration au sein du Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMITU) d'une partie du périmètre de la CCCE.

Dans le cadre de cette prise de compétence, La CCCE aura également à réfléchir sur l'opportunité d'étendre le périmètre du SMITU aux 16 autres Communes non adhérentes initialement.

- **La restitution aux Communes de la compétence Accueil extrascolaire et Mutualisation** à compter du 1^{er} septembre 2021. Elle offre aux Communes la possibilité d'adapter de façon plus fine leur mode de gestion à la réalité des besoins de leur territoire. Elle permet également de mieux articuler l'exercice des compétences Périscolaire et Extrascolaire.

1.5. L'ÉVOLUTION DU CHAMP DE COMPÉTENCES

Ces transferts de compétences ont fait l'objet d'un travail d'évaluation du montant des charges transférées par la CLECT en cours d'année 2021. Ils se traduiront par une évolution du montant des attributions de compensation qui tiendra compte en année pleine :

- d'un transfert de charges pour le compte de la CCCE de 244 K€ qui concerne 6 Communes s'agissant de la compétence Mobilité,
- d'un transfert de charges de la CCCE vers 20 Communes pour 745 K€ s'agissant de la compétence Extrascolaire et Mutualisation.

Le budget 2022 tiendra compte de ces évolutions.

De plus, l'intégration des Communes de Contz-les-Bains et de Haute-Kontz impliquera pour la CLECT un nouveau travail d'évaluation des charges transférées en cours d'année 2022 afin de déterminer le montant de leur Attribution de Compensation au regard des périmètres de compétences respectifs.

1.6. LE PACTE FISCAL

Le pacte financier et fiscal :

Un nouveau pacte fiscal a été adopté par le Conseil communautaire en date du 13 avril 2021 pour la période 2021 à 2026.

Il s'articule autour des priorité suivantes :

- Alléger les budgets communaux du poids des mécanismes de péréquation horizontale,
- Simplifier et renforcer les mécanismes de solidarité financière,
- Donner au budget communautaire les moyens d'accroître ses ressources,

1.6. LE PACTE FISCAL

Le Pacte financier et fiscal se traduit concrètement par :

➤ **Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**

La CCCE prendra en charge intégralement le FPIC (2,6M€ en 2021). Les Communes ne seront plus assujetties au prélèvement.

➤ **Les Fonds de Concours**

Le dispositif des Fonds de Concours « génériques » est supprimé compte tenu de la complexité qu'il induit en terme de gestion, et son enveloppe de 670 K€ / an est intégrée à la DSC afin d'offrir davantage de marges de manœuvre financières aux Communes.

Les Fonds de Concours « thématiques » sont par contre maintenus.

1.6. LE PACTE FISCAL

- **La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)**
La DSC est majorée de l'enveloppe des Fonds de Concours « Génériques » et atteint un montant de 1,85 M€ / an. La répartition individuelle par Commune est réalisée en fonction de critères légaux et en fonction de critères complémentaires libres.
- **L'optimisation des ressources fiscales de la CCCE**
En fonction des contraintes budgétaires et des besoins de financement, le pacte prévoyait :
 - l'activation de la majoration spéciale du taux de CFE. Ce levier n'est désormais plus mobilisable compte tenu du rattrapage du taux moyen national.
 - L'augmentation du taux de la TFPB dans la limite d'un point par an. Pour mémoire, depuis 2021 l'augmentation du taux n'a plus qu'un impact sur 50% de la base fiscale, en particulier s'agissant du CNPE.
- **L'allègement des charges des petits redevables économiques**
Par la diminution régulière des bases minimales de CFE afin de neutraliser l'impact d'une hausse du taux.

1.6. LE PACTE FISCAL

Les opportunités de recettes nouvelles pour 2022 :

Afin de financer ses dépenses nouvelles ou supplémentaires, la CCCE n'exclut pas d'instaurer les taxes suivantes pour lesquelles des réflexions sont d'ores et déjà engagées :

- **La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM),**
La TEOM a été mise en place sur le territoire mais son taux est jusqu'ici voté à zéro. Afin de compenser la hausse du prélèvement lié à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) et de façon à ne pas le faire porter intégralement au budget général, une réflexion pourra être conduite sur l'opportunité de l'introduire dès 2022 compte tenu de l'extension du périmètre.
- **La Taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI),**
La mise en place de cette taxe a été délibérée en 2021, il restera à en fixer le produit attendu afin d'assurer sa répartition auprès des contribuables du territoire. Le produit de la taxe est plafonné à 40€ / habitant et il doit correspondre à tout ou partie des besoins fléchés au budget 2022 pour la compétence GEMAPI. Le CNPE sera le principal contributeur de cette taxe à plus de 70%.

1.6. LE PACTE FISCAL

Les Attributions de Compensation (AC) :

Le montant des AC a été mis à jour par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) suite à la prise de compétence Mobilité par la CCCE et suite à la restitution aux communes de la compétence Extrascolaire et Mutualisation.

Aussi, le montant des AC 2022 serait de l'ordre de :

- Montant des AC positives : 409 271,60€ (payées par la CCCE)
- Montant des AC négatives : 303 962,78€ (à verser à la CCCE)

Ceci engendrera, par rapport à l'année 2020, une perte de recettes de l'ordre de 349 K€ et une hausse des dépenses de 153K€.

Pour rappel en 2020 :

- Montant des AC positives : 255 767,00 €
- Montant des AC négatives : 652 711,50€

1.7. LE SCHÉMA DE MUTUALISATION

Le Schéma de mutualisation, outil de rationalisation, de perspectives et de pilotage, a été mis à jour en 2021 pour la mandature 2020-2026 et présenté au Conseil communautaire du 28 septembre 2021 qui en a pris acte.

A l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire il convient d'établir un état d'avancement de ce Schéma de mutualisation (L.5211-39-1 du CGCT).

Au fil des années, les formes de mutualisation entre la CCCE et ses Communes membres ont pris des formes variées, avec un niveau d'intégration variable en fonction des champs d'intervention concernés : informatique, travaux, service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme, etc.

La mise en œuvre du Schéma de mutualisation sur le territoire communautaire permet de garantir l'efficacité de l'action publique, de rechercher l'efficience des formes d'organisation, tout en renforçant la solidarité entre les Communes et la CCCE. Il doit être respectueux de la spécificité de chaque Commune et de la légitimité des Maires.

Le Schéma 2020-2026 comporte plusieurs orientations qui répondent soit à des réflexions engagées à l'échelle du territoire (Ex. Structuration d'un service de police intercommunale), soit à des enjeux de rang supérieur qui s'imposeront aux Collectivités (Ex. Transfert de la compétence Eau potable des Communes vers l'EPCI).

1.7. LE SCHÉMA DE MUTUALISATION

Les orientations fixées dans le Schéma s'inscrivent dans un calendrier de mise en œuvre différencié en fonction de l'état des réflexions. Elles impliquent un travail de concertation qui sera conduit dans le respect des identités communales et du principe de libre administration. Une attention particulière sera également portée à l'impact en matière de ressources humaines sur un territoire qui compte à l'échelle du bloc local plus de 400 agents (ETP).

- Orientation n°1 – Formaliser les mutualisations existantes
- Orientation n°2 – Création d'un service commun « Achat et commande publique »
- Orientation n°3 – Harmonisation de la compétence Informatique
- Orientation n°4 – Transfert de la compétence Eau potable
- Orientation n°5 – Police intercommunale
- Orientation n°6 – Gestion mutualisée du logiciel d'Instruction des Autorisations du Droit des Sols et du SIG
- Orientation n°7 – Maîtrise d'Ouvrage Déléguée dans le cadre des travaux de voirie et de réseaux
- Orientation n°8 – Portage intercommunal du Pacte Territorial de Relance et de Transition Energétique

1.8. LES OPPORTUNITÉS POUR 2022

- ✓ Le projet de construction d'une caserne pour la brigade de gendarmerie sur la Commune d'Hettange-Grande, qui permettra de conforter la pérennité des effectifs des forces de l'ordre sur le territoire avec un périmètre d'intervention étendu aux 22 Communes. Ce projet ambitieux représentera près de **8 M€ d'investissement** pour la CCCE, avec **une subvention de l'Etat de 1,24 M€ et 3,7 M€ de loyers** (Engagement sur un bail de 9 ans, reconductible).
- ✓ La signature du Pacte Territorial de Relance et de Transition Energétique (PTRTE) comprenant notamment :
 - ✓ La construction de la Maison de la Nature (1,3 M€),
 - ✓ La construction d'une chaufferie bois au Centre aquatique de Breistroff-la-Grande (450 K€),
 - ✓ L'aménagement de l'Office de Tourisme à la Citadelle de Rodemack (600 K€)
- ✓ L'engagement d'une politique nouvelle en matière de mobilité, à travers une AP sur 10 ans pour 20 M€ afin de travailler à la réalisation de voies dédiées au transport collectif en site propre et une AP sur 5 ans pour 10M€ sur les voies de mobilités douces.
- ✓ La construction d'un nouvel équipement culturel structurant.

1.9. LES ORIENTATIONS NOUVELLES

Le projet de territoire :

- La CCCE s'est engagée dans une démarche pour redéfinir les orientations du projet de territoire afin de dégager les grandes orientations politiques du mandat. Un cabinet a été retenu en 2021.
- Une méthodologie participative a été proposée en intégrant les élus locaux mais également les forces vives du territoire au travers du Conseil de Développement
- Le planning prévisionnel de cette action, estimée à 70 000 €, est établi pour une livraison du projet et du plan d'actions en 2022.



ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE ET PROSPECTIVE

PAGE 49 SUR 131

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS -

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23/11/2021

2.1. COMPTES ADMINISTRATIFS ET ESTIMATION DES RÉSULTATS DE CLÔTURE 2021

Un élément déterminant du contexte de préparation des Budgets primitifs 2022 est la situation des finances de la CCCE à l'issue de l'exercice 2021 avec notamment une analyse :

- des indicateurs et ratios financiers,
- de la dette.

Le budget 2022 étant voté en décembre 2021, les résultats de clôture 2021 de l'ensemble des budgets ne sont pas connus à ce jour mais font l'objet d'une estimation.

Le budget 2022 sera donc voté **sans reprise des résultats antérieurs**, qui sont pour la CCCE conséquents, avec la nécessité de prévoir un emprunt d'équilibre.

Ces résultats 2021 seront réintégrés en 2022 par budget supplémentaire, ce qui offrira la possibilité d'effacer cet emprunt d'équilibre.

2.1. COMPTES ADMINISTRATIFS ET ESTIMATION DES RÉSULTATS DE CLÔTURE 2021

ESTIMATION DES RÉSULTATS DE CLÔTURE BUDGET PRINCIPAL

	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021 - Chiffres estimés au 02/11/2021
Solde d'investissement	5 387 986,94 €	-7 477 213,67 €	-4 360 789,70 €	4 311 902,18 €	-4 277 140,28 €
Excédent cumulé antérieur	9 261 264,23 €	14 649 251,17 €	7 172 037,50 €	2 811 247,80 €	7 123 149,98 €
Résultat de clôture	14 649 251,17 €	7 172 037,50 €	2 811 247,80 €	7 123 149,98 €	2 846 009,70 €
Restes à Réaliser	10 350 180,70 €	6 428 228,72 €	7 113 121,84 €	5 111 985,11 €	3 087 393,00 €
Résultat net de clôture	4 299 070,47 €	743 808,78 €	-4 301 874,04 €	2 011 164,87 €	-241 383,30 €

	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Estimation CA 2021
Solde de fonctionnement	6 488 637,62 €	7 070 666,88 €	6 756 055,23 €	7 587 321,42 €	6 751 594,17 €
Excédent cumulé antérieur	1 364 388,61 €	853 026,23 €	923 693,61 €	3 179 748,84 €	10 767 070,26 €
Résultat de clôture	7 853 026,23 €	7 923 693,11 €	7 679 748,84 €	10 767 070,26 €	17 518 664,43 €

A noter :

- Le solde d'investissement de l'année 2020 est lié à la souscription d'un emprunt de 10M€,
- Le solde d'investissement de 2021 illustre la part de financement du programme d'investissement par le résultat antérieur (à l'image du solde 2018 et 2019).

2.1. COMPTES ADMINISTRATIFS ET ESTIMATION DES RÉSULTATS DE CLÔTURE 2021

ESTIMATION DES RÉSULTATS DE CLÔTURE BUDGET ASSAINISSEMENT

	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021 - Chiffres estimés au 04/11/2021
Solde d'investissement	821 099,73 €	-442 998,44 €	206 585,47 €	419 655,46 €	302 021,66 €
Excédent cumulé antérieur	-93 389,22 €	727 710,51 €	284 712,07 €	491 297,54 €	71 642,08 €
Résultat de clôture	727 710,51 €	284 712,07 €	491 297,54 €	71 642,08 €	230 379,58 €
Restes à Réaliser	1 064 139,84 €	172 443,37 €	295 575,65 €	115 301,49 €	503 685,50 €
Résultat net de clôture	-336 429,33 €	112 268,70 €	195 721,89 €	-43 659,41 €	734 065,08 €

	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021 - Chiffres estimés au 04/11/2021
Solde de fonctionnement	757 734,63 €	326 201,33 €	589 028,84 €	423 836,03 €	472 749,97 €
Excédent cumulé antérieur	702 617,03 €	1 434 102,08 €	1 760 303,41 €	2 349 332,25 €	2 729 508,87 €
Résultat de clôture	1 460 351,66 €	1 760 303,41 €	2 349 332,25 €	2 773 168,28 €	3 202 258,84 €

2.1. COMPTES ADMINISTRATIFS ET ESTIMATION DES RÉSULTATS DE CLÔTURE 2021

ESTIMATION DES RÉSULTATS DE CLÔTURE BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Section de fonctionnement	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Estimation Année 2021 - Chiffres arrêtés au 04/11 /2021
Solde de fonctionnement	72 443,93 €	-79 145,28 €	73 431,09 €	-7 566,46 €	5 158,82 €
Excédent cumulé antérieur	-52 172,47 €	20 271,46 €	-58 873,82 €	14 557,27 €	6 990,81 €
Résultat de clôture	20 271,46 €	-58 873,82 €	14 557,27 €	6 990,81 €	12 149,63 €

2.1. COMPTES ADMINISTRATIFS ET ESTIMATION DES RÉSULTATS DE CLÔTURE 2021

ESTIMATION DES RÉSULTATS DE CLÔTURE BUDGET BOIS ET ENERGIE

	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Estimation Année 2021 - Chiffres estimés au 04/11/2021
Section de fonctionnement					
Solde de fonctionnement	-250,83 €	-1 472,33 €	-41 202,56 €	-8 489,75 €	42 337,56 €
Excédent cumulé antérieur	50 400,00 €	9 947,44 €	8 475,11 €	-32 727,45 €	-41 217,20 €
Résultat de clôture	50 149,17 €	8 475,11 €	-32 727,45 €	-41 217,20 €	1 120,36 €

	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Estimation Année 2021 - Chiffres estimés au 04/11/2021
Section d'investissement					
Solde d'investissement	82 078,27 €	-106 387,68 €	25 835,96 €	1 630,10 €	1 581,35 €
Excédent cumulé antérieur	-1 785,00 €	80 293,27 €	-26 094,41 €	-258,45 €	1 371,65 €
Résultat de clôture	80 293,27 €	-26 094,41 €	-258,45 €	1 371,65 €	2 953,00 €
Restes à Réaliser	120 495,00 €	-34 208,00 €	0,00 €		0,00 €
Résultat net de clôture	-40 201,73 €	8 113,59 €	-258,45 €	1 371,65 €	2 953,00 €

2.1. COMPTES ADMINISTRATIFS ET ESTIMATION DES RÉSULTATS DE CLÔTURE 2021

ESTIMATION DES RÉSULTATS DE CLÔTURE BUDGET ZONE D'ACTIVITES ENTRANGE

	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021 - Chiffres estimés au 04/11/2021
Section de fonctionnement					
Solde de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent cumulé antérieur	224 321,65 €	224 321,65 €	224 321,65 €	224 321,65 €	224 321,65 €
Résultat de clôture	224 321,65 €	224 321,65 €	224 321,65 €	224 321,65 €	224 321,65 €
Section d'investissement					
Solde d'investissement	-43 396,55 €	-66 438,03 €	-87 514,61 €	24 454,12 €	0,00 €
Excédent cumulé antérieur	-423 317,12 €	-466 713,67 €	-533 151,70 €	-620 666,31 €	-596 212,19 €
Résultat de clôture	-466 713,67 €	-533 151,70 €	-620 666,31 €	-596 212,19 €	-596 212,19 €
Restes à Réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat net de clôture	-466 713,67 €	-533 151,70 €	-620 666,31 €	-596 212,19 €	-596 212,19 €

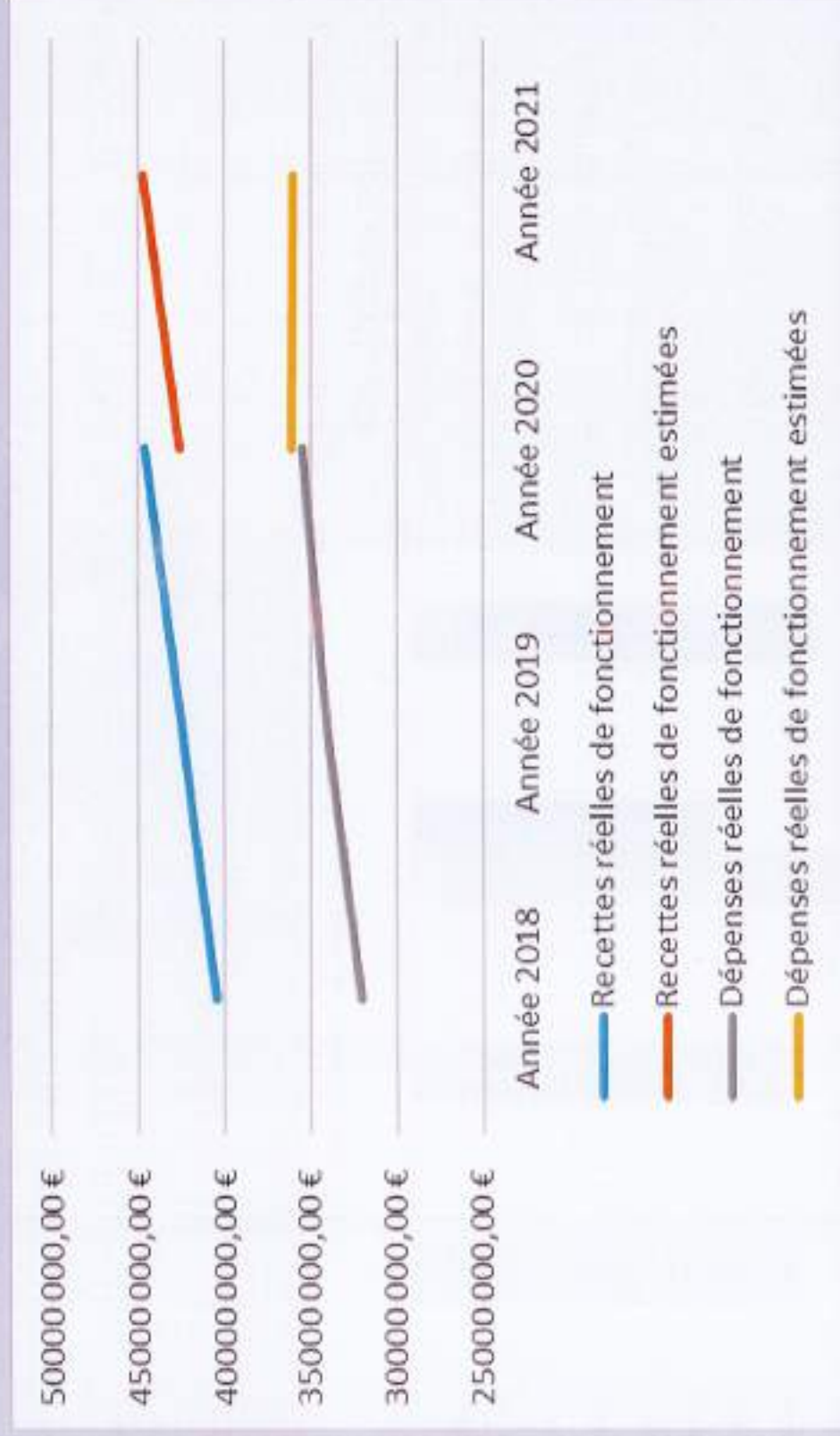
2.2. INDICATEURS ET RATIOS FINANCIERS - ESTIMATION 2022

La capacité d'autofinancement du budget principal				
	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Estimation Année 2021
Recettes réelles de fonctionnement	40 439 759,62 €	42 558 633,50 €	44 681 089,49 €	44 699 474,00 €
Dépenses réelles de fonctionnement	32 066 708,95 €	34 129 666,08 €	35 481 766,87 €	36 017 243,00 €
Epargne brute (CAF brute)	8 373 050,67 €	8 428 967,42 €	9 199 322,62 €	8 682 231,00 €

Equilibre financier				
	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Estimation Année 2021
Epargne brute (CAF brute)	8 373 050,17 €	8 428 967,42 €	9 199 322,62 €	8 682 231,00 €
Intérêts de la dette	449 832,11 €	422 767,23 €	539 845,40 €	500 000,00 €
Epargne de gestion	8 822 882,28 €	8 851 734,65 €	9 739 168,02 €	9 182 231,00 €
Remboursement en capital	1 127 567,96 €	1 000 736,72 €	1 575 890,75 €	1 900 000,00 €
Epargne nette (CAF nette)	7 245 482,71 €	7 428 230,70 €	7 623 431,87 €	6 782 231,00 €

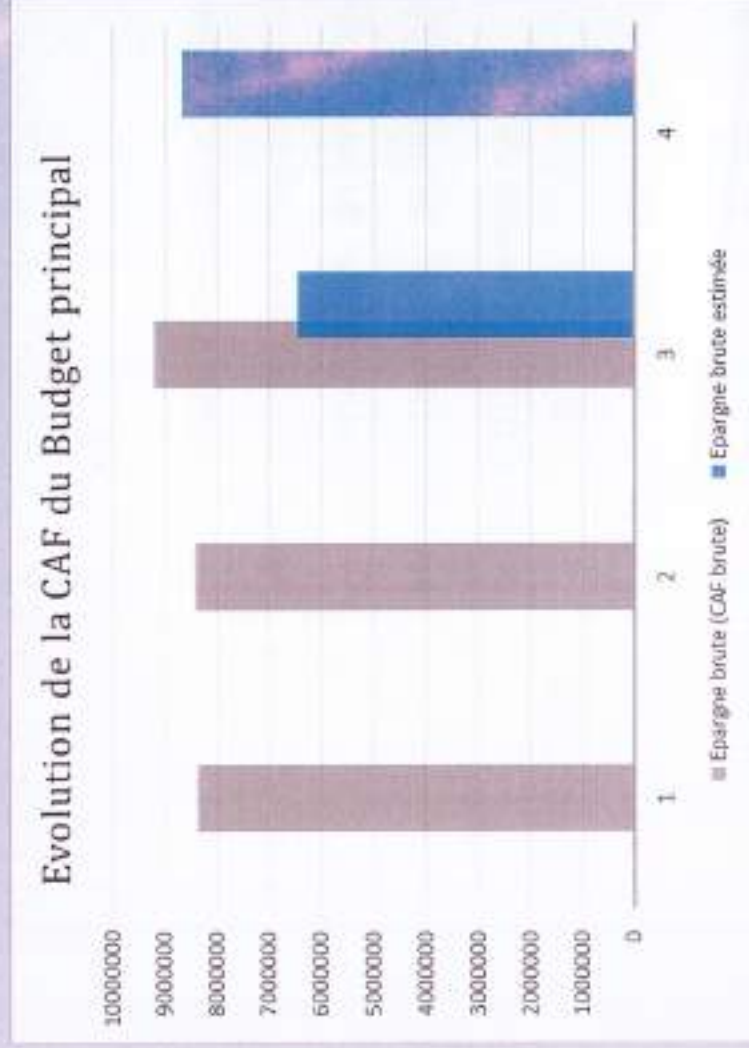
- * Recettes réelles de fonctionnement : Total des recettes minorées du montant de la dotation aux amortissements
- * Dépenses réelles de fonctionnement : Total des dépenses minorées du montant de la dotation aux amortissements
- * Epargne de gestion : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette

2.2. INDICATEURS ET RATIOS FINANCIERS - ESTIMATION 2022



Entre 2017 et 2021, les dépenses réelles progressent moins vite que les recettes réelles. La CCCÉ évite ainsi l'effet ciseau.

2.2. INDICATEURS ET RATIOS FINANCIERS - ESTIMATION 2022



Définition de la CAF brute :

Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Elle permet d'apprécier la santé financière d'une collectivité. C'est ce qu'on appelle la Capacité d'Autofinancement (CAF).

D'après les simulations opérées, la CAF brute du budget général devrait se stabiliser à partir de 2021.

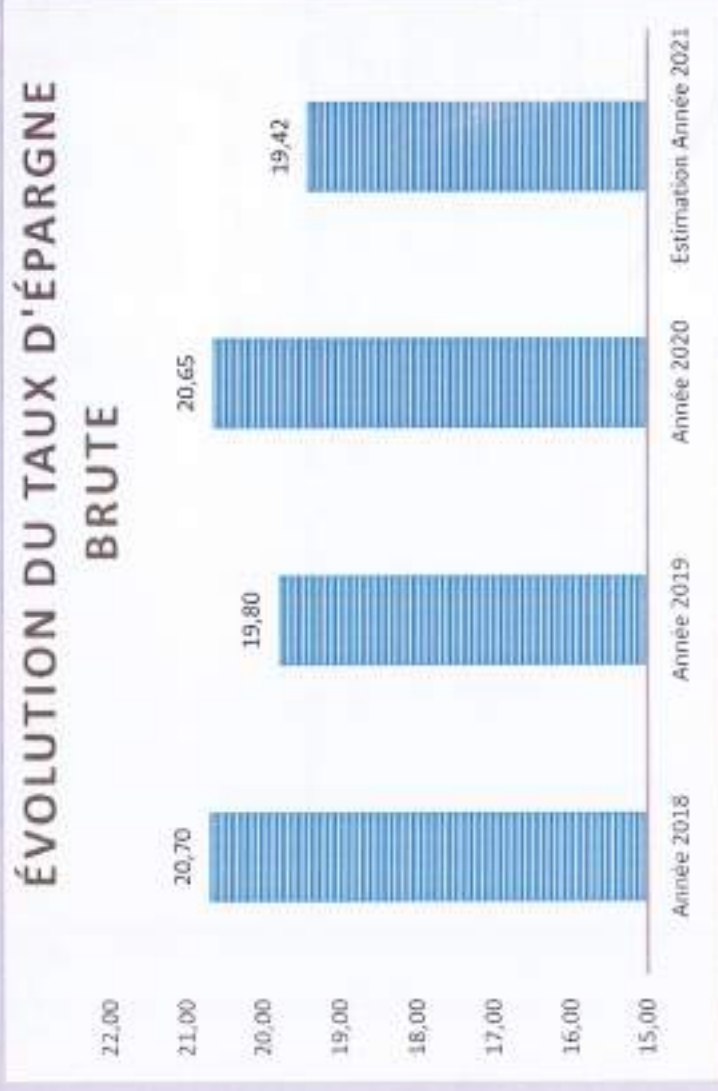
2.2. INDICATEURS ET RATIOS FINANCIERS - ESTIMATION 2022



Définition de la CAF nette :
C'est l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de la dette

La CAF nette mesure l'épargne disponible, après le remboursement de la dette, pour financer de nouveaux équipements.

2.2. INDICATEURS ET RATIOS FINANCIERS - ESTIMATION 2022



Définition du taux d'épargne brute :
C'est la CAF brute / Recettes réelles de fonctionnement.

Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement et qui peuvent être consacrées pour investir de nouveau et rembourser la dette.

Il est généralement admis qu'un ratio situé entre 8% et 15% est satisfaisant. Le taux de la CCCE, qui se base sur des calculs prudents, est donc plus favorable que les standards admis.

2.3. LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

2.3.1 La capacité de désendettement estimée pour fin 2022

La CAF brute est également utilisée pour analyser la capacité de désendettement.

Ce ratio est une mesure de la solvabilité financière d'une collectivité. Il permet de déterminer le nombre d'année nécessaire pour rembourser intégralement le capital de la dette.

Rappelons que la loi fixe un plafond qui est de 12 ans pour les Communes et EPCI.

Pour le budget principal :

	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Encours dette (au 31/12)	21 431 907,45	27 431 170,73	35 861 415,00	33 967 632,56
CAF brute *	8 373 050,17	7 463 862,00	9 199 322,62	8 682 231,00
Capacité de désendettement (en années)	2,56	3,68	3,90	3,91

La CCCE se situe largement en dessous de ce seuil avec **une capacité de désendettement à la fin 2021 estimée à moins de 4 ans pour son budget principal et à moins de 5 ans pour l'ensemble de ses budgets**. L'évolution de cet indicateur est principalement lié au recours à un emprunt de 10M€ en 2020. Le recours à l'emprunt est donc maîtrisé.

* CAF brute 2021 estimée

2.3. LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

Le budget assainissement

	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Encours dette (au 31/12)	9 983 977,36	9 491 575,61	8 982 295,90	8 462 885,47
CAF brute *	790 053,47	778 461,00	890 779,32	970 437,53
Capacité de désendettement (en années)	12,64	12,19	10,08	8,72

Les budgets consolidés

	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Encours dette (au 31/12)	31 415 884,81	36 922 746,34	44 843 710,90	42 430 518,03
CAF brute *	9 163 103,64	8 242 323,00	10 090 101,94	9 652 668,53
Capacité de désendettement (en années)	3,43	4,48	4,44	4,40

* CAF brute 2021 estimée

2.3. LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

En 2021, la CCCE gère 20 emprunts sur l'ensemble de ces budgets.

Ceci comprend l'emprunt lié au transfert de la compétence Gestion des aires d'Accueil des gens du voyage. Le paiement s'effectue directement auprès de la Commune de Hettange-Grande via une convention de reversement de prêt.

Au 1^{er} janvier 2022, l'intégration des Communes de Haute-Kontz et de Contz-les-Bains impliquera le transfert de leurs emprunts contractés pour le financement de leur politique d'investissement en matière d'assainissement collectif.

2.3. LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

2.3.2 La structuration de la dette 2022

CCCE - Budget principal												
N°	Organisme prêteur		Date Auct.	Durées Per.	Date Fin	ML Initial	CRD 01/01/2022	Montant des intérêts à verser en 2022	Montant des amortissements à verser à venir en 2022	Annuité 2022	Taux	Type taux
	Objet											
E13	CAISSE D'EPARGNE	EMPRUNT 200801 stable Etranger + tx VICC	25/05/2008	15	T	25/02/2023	1 500 000,00 €	365 404,44 €	5 067,64 €	136 672,08 €	4,3500	Fixe
E3	CAISSE D'EPARGNE	EMPRUNT 201201 tx voisine	05/09/2012	15	T	05/10/2027	1 000 000,00 €	483 419,21 €	21 013,17 €	92 658,76 €	4,6000	Fixe
E10	CAISSE D'EPARGNE	EMPRUNT 201301 tx ERA/VICC	25/11/2013	20	T	25/11/2033	2 000 000,00 €	1 348 544,60 €	32 628,43 €	53 740,40 €	2,7000	Révisable
E11	CAISSE D'EPARGNE	EMPRUNT 201401 travaux	05/03/2014	21	T	05/12/2034	2 000 000,00 €	1 439 344,35 €	34 911,23 €	125 710,98 €	2,7000	Révisable
E12	LA BANQUE POSTALE	EMPRUNT 201402 tx ERA/VICC	01/09/2014	25	T	01/06/2039	3 000 000,00 €	2 453 923,61 €	31 266,28 €	118 565,72 €	1,4700	Révisable
E14	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATIONS	EMPRUNT voisine	24/12/2014	40	T	20/12/2056	10 568 300,00 €	9 238 802,09 €	158 717,96 €	452 047,12 €	1,7500	Révisable
E16	COMMUNE HETTANGE GRANDE	Aire Accueil Gens du Voyage	19/04/2017	30	A	23/10/2026	400 120,00 €	314 235,00 €	8 977,00 €	49 012,00 €	4,4000	Fixe
E17	CREDIT MUTUEL	EMPRUNT travaux AP2	15/12/2017	20	T	30/11/2037	3 600 000,00 €	2 950 169,78 €	40 544,66 €	206 687,24 €	1,4000	Fixe
E18	LA BANQUE POSTALE	EMPRUNT travaux AP2	31/12/2019	19	T	31/12/2038	7 000 000,00 €	6 355 263,18 €	47 234,95 €	415 655,99 €	0,7500	Fixe
E19	LA BANQUE POSTALE	EMPRUNT travaux AP2	19/05/2020	19	T	01/06/2039	10 000 000,00 €	9 210 526,30 €	70 172,44 €	506 488,24 €	0,7700	Fixe
						Total	41 158 420,00 €	33 967 632,56 €	460 333,76 €	1 870 133,20 €		

Le capital restant dû au 31/12/2022 sera de : 32.097.499,36 €

2.3. LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

CCCE - Budget assainissement collectif												
N°	Organisme prêteur		Date Acq.	Durée Per	Date Fin	Mt. Initial	CRD 01/01/2022	Montant des intérêts à verser en 2022	Montant des amortissements à verser en 2022	Annuité 2022	Taux	Type Taux
	Objet											
E6	CREDIT AGRICOLE	Emprunt 200701 tx asst	21/06/2007	15	30/01/2022	2 000 000,00 €	44 392,56 €	436,16 €	44 392,56 €	44 828,72 €	3,9300	Fixe
E4	CAISSE D'EPARGNE LORRAINE	Emprunt 200801 tx asst	25/05/2008	20	25/02/2028	1 300 000,00 €	538 079,45 €	23 245,99 €	76 183,41 €	99 429,40 €	4,5600	Fixe
E7	CREDIT AGRICOLE	Emprunt 201201 inv. asst Beyren Puttel.	05/02/2013	20	05/11/2032	500 000,00 €	328 333,48 €	14 283,50 €	23 665,34 €	37 948,84 €	4,4700	Fixe
E5	CAISSE D'EPARGNE LORRAINE	Emprunt 201301 tx asst	25/11/2013	20	25/11/2033	1 000 000,00 €	674 272,28 €	16 314,20 €	46 870,20 €	63 184,40 €	2,7000	flévisable
E1	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	Emprunt 2014	24/12/2014	40	23/12/2056	4 637 000,00 €	4 240 180,66 €	73 629,03 €	87 806,69 €	161 435,72 €	1,7500	flévisable
E9	AGENCE DE L'EAU		01/02/2015	30	01/02/2024	14 140,00 €	4 242,00 €	0,00 €	1 414,00 €	1 414,00 €	0,0000	Taux 0
E12	CREDIT MUTUEL	EMPRUNT construction station épuration	07/11/2017	25	30/11/2042	2 900 000,00 €	2 505 745,04 €	37 012,49 €	102 308,55 €	139 321,04 €	1,5000	Fixe
E10	AGENCE DE L'EAU		01/02/2017	30	01/02/2027	95 600,00 €	57 360,00 €	0,00 €	9 560,00 €	9 560,00 €	0,0000	Taux 0
E11	AGENCE DE L'EAU		01/02/2019	30	01/02/2028	100 400,00 €	70 280,00 €	0,00 €	10 040,00 €	10 040,00 €	0,0000	Taux 0
					Total	12 547 140,00 €	8 462 835,47 €	164 921,37 €	402 240,71 €	587 162,12 €		

Le capital restant dû au 31/12/2022 sera de : 8.060.644,72 €

2.3. LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

CCCE - Budget bois et énergie											
N°	Organisme prêteur	Date Acq.	Durée Per	Date Fin	Mt. Initial	CRD 01/01/2022	Montant des intérêts à verser en 2022	Montant des amortissements à verser en 2022	Annuité 2022	Taux	Type taux
E1	CREDIT MUTUEL Emprunt Construction d'un hangar à palettes	15/12/2017	15 T	30/11/2032	67 000,00 €	50 246,08 €	559,29 €	4 310,11 €	4 869,40 €	1,1500	Fixe
				Total	67 000,00 €	50 246,08 €	559,29 €	4 310,11 €	4 869,40 €		

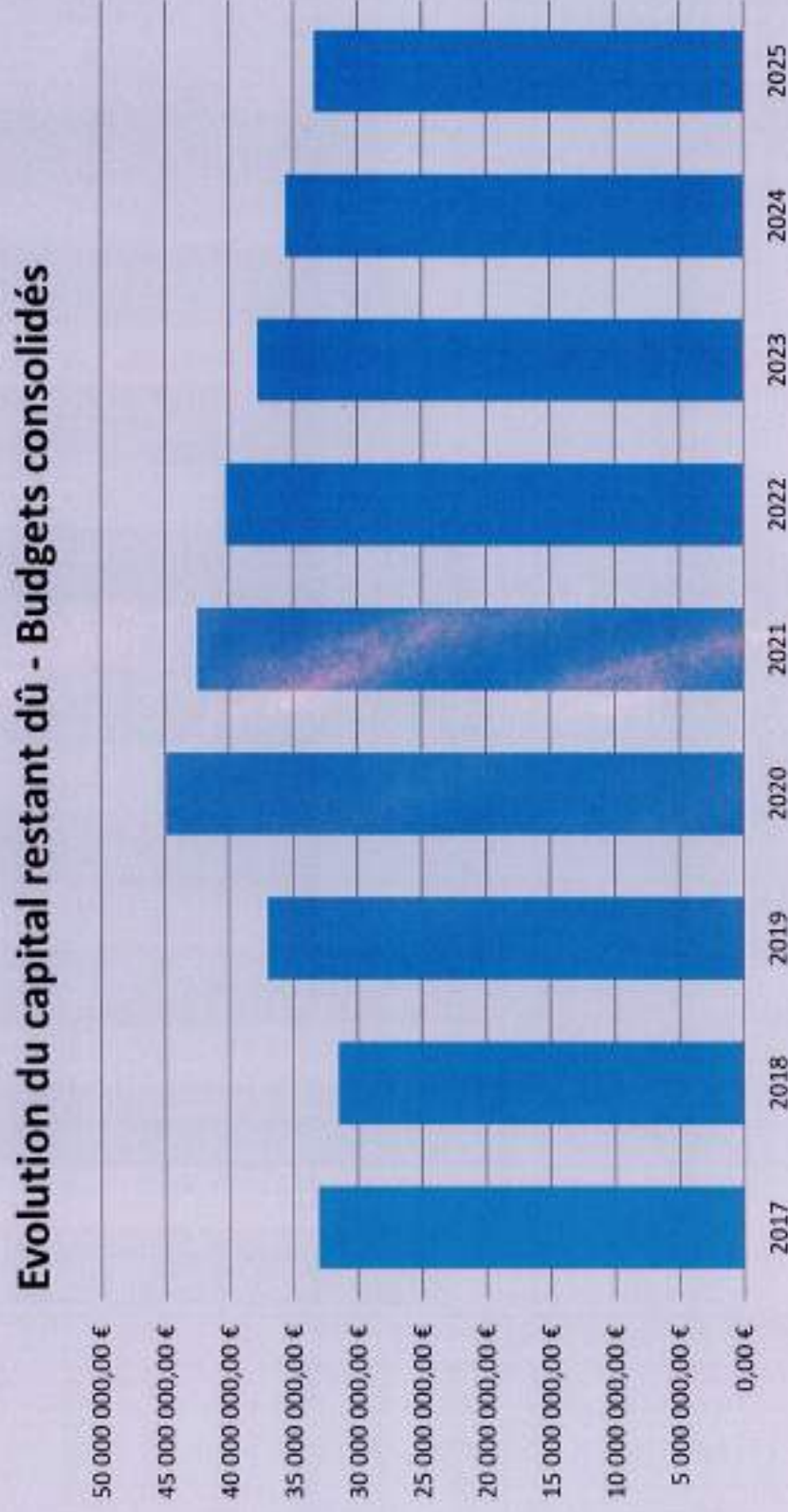
Le capital restant dû au 31/12/2022 sera de : 45.935,97 €

CCCE - Budgets consolidés			
Mt. initial	CRD 01/01/2022	Montant des intérêts à verser en 2022	Montant des amortissements à verser en 2022
53 772 560,00 €	42 480 764,11 €	616 014,42 €	2 276 684,06 €
			Annuité 2022
			2 892 698,48 €

Le capital restant dû consolidé au 31/12/2022 sera de : 40.204.080,05 €

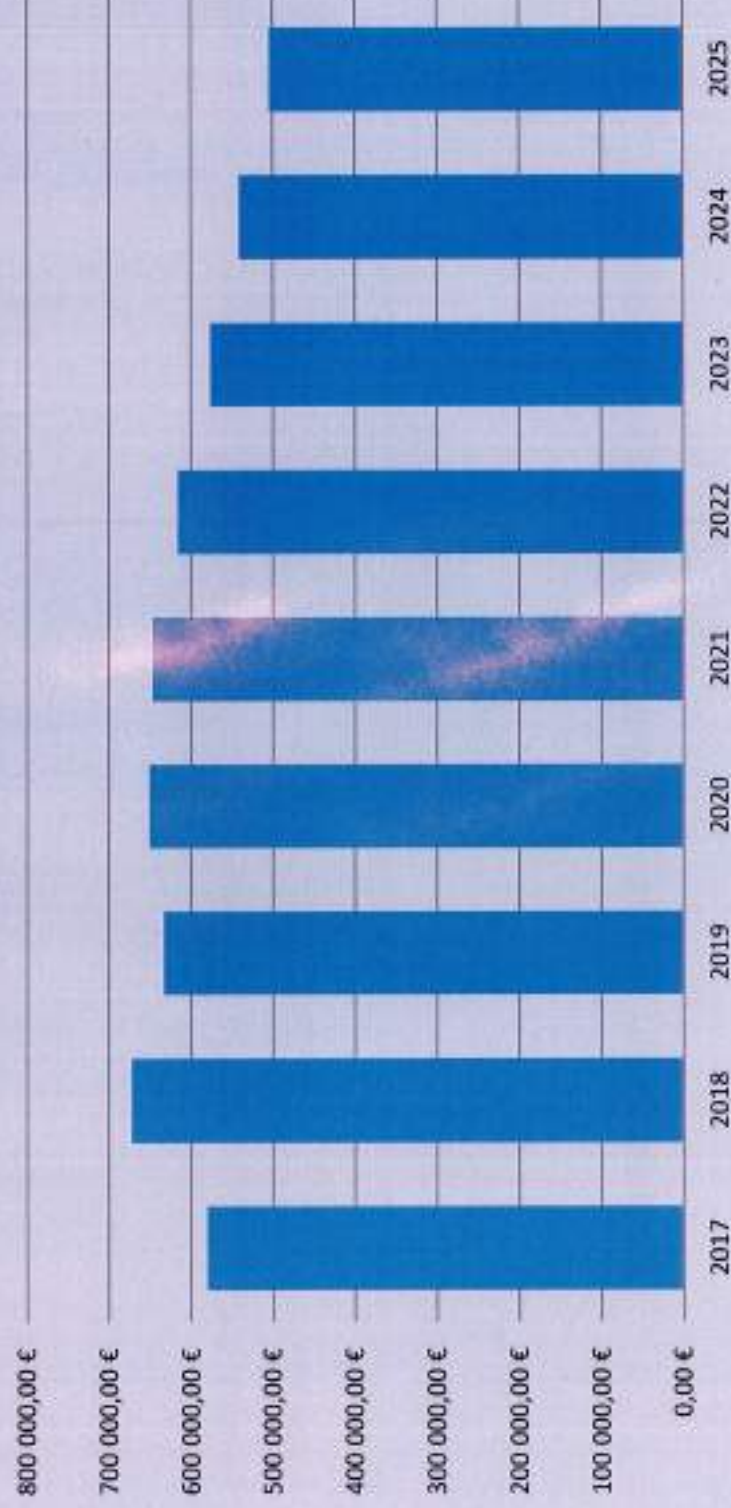
2.3. LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

2.3.3 L'évolution de la dette



2.3. LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

Evolution des intérêts restants dus - Budgets consolidés



2.3. LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

La structure du Capital Restant Dû (CRD) se structure ainsi au 31/12/2022 :

- Le CRD sera de 32 M€ pour le Budget général,
- Le CRD sera de 8 M€ pour le Budget annexe Assainissement Collectif,
- Le CRD pour la dette consolidée sera de 40 M€.

**Sans emprunt nouveau, la dette passera à 33,3 M€ en 2025.
Ceci représentera 10 M€ de désendettement sur le mandat.**



LES ORIENTATIONS DU BUDGET GÉNÉRAL POUR 2022

3. LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF(BP) POUR 2022

3.1 Le budget de fonctionnement et ses marges de manœuvre

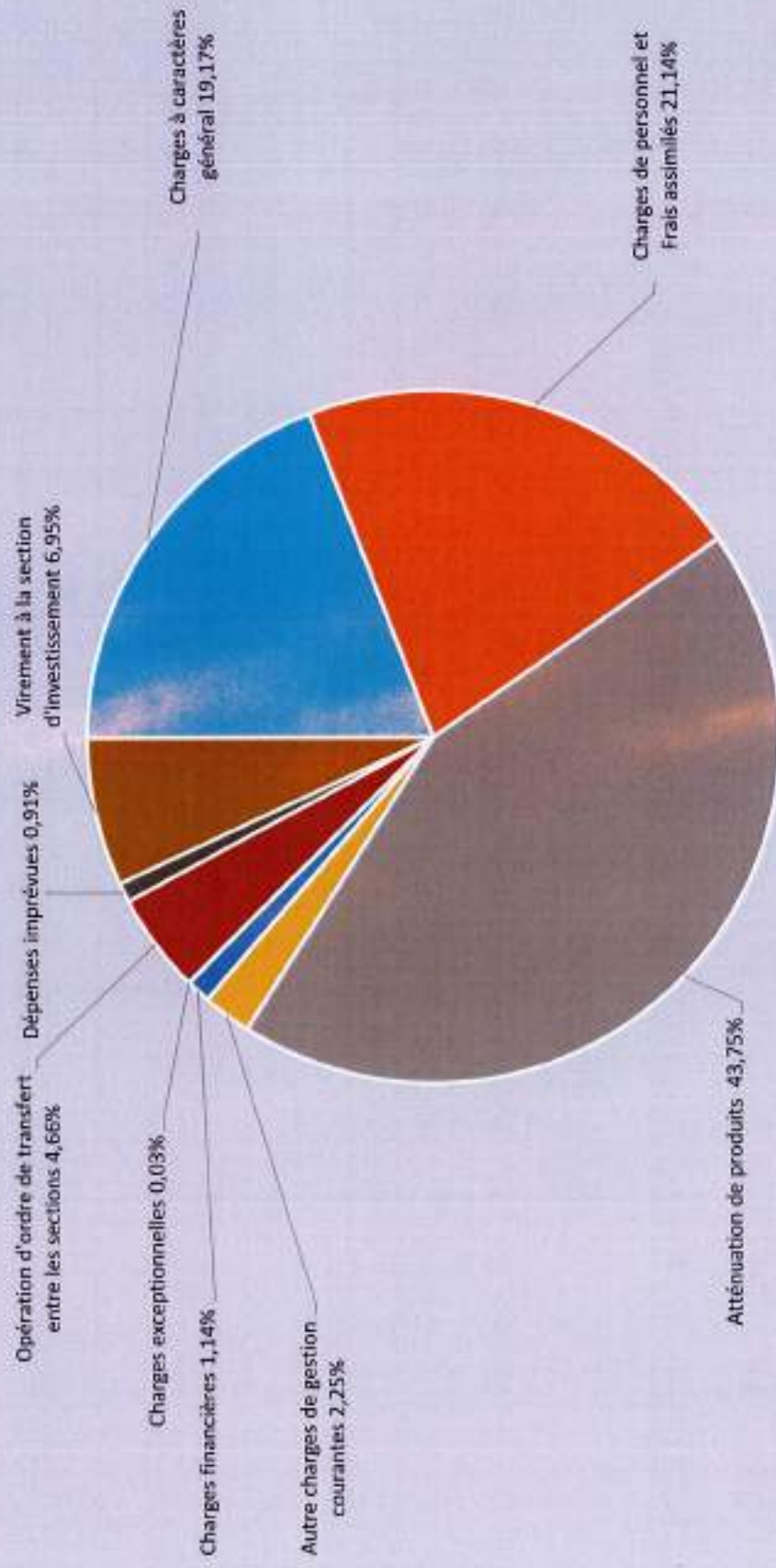
Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libelle	Budget Primitif 2019	CA 2019	Budget Primitif 2020	Budget Primitif + Budget supplémentaire 2020	CA 2020	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2021 et budget supplémentaire 2021	Estimation CA 2021	Prévisions 2022
011	Charges à caractère général	8 424 895,00 €	6 489 725,26 €	8 728 652,00 €	8 764 452,00 €	6 338 462,51 €	8 105 260,00 €	9 214 575,00 €	6 662 319,00 €	8 412 446,00 €
012	Charges de personnel et Frais assimilés	8 734 068,00 €	7 907 762,40 €	9 019 397,00 €	9 019 397,00 €	8 276 231,97 €	9 288 120,00 €	9 268 120,00 €	8 421 529,00 €	9 276 404,00 €
014	Atténuation de produits	18 262 767,00 €	17 862 661,00 €	18 317 797,00 €	18 317 767,00 €	18 396 735,24 €	18 319 767,00 €	18 958 992,00 €	18 711 998,00 €	19 200 000,00 €
65	Autre charges de gestion courantes	1 733 529,00 €	1 448 165,80 €	2 058 230,00 €	2 058 230,00 €	1 605 124,09 €	1 755 100,00 €	1 887 800,00 €	1 436 355,00 €	985 270,00 €
66	Charges financières	433 902,00 €	422 767,23 €	480 000,00 €	525 086,00 €	539 845,40 €	500 000,00 €	500 567,00 €	498 538,00 €	500 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 012 034,00 €	9 883,36 €	1 990 004,00 €	1 990 004,00 €	325 367,66 €	30 000,00 €	350 000,00 €	174 855,00 €	15 000,00 €
68	Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	112 649,00 €	112 649,00 €	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 443 477,00 €	1 499 813,63 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 826 898,22 €	1 900 000,00 €	1 961 552,00 €	1 961 547,00 €	2 045 000,00 €
022	Dépenses imprévues	600 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €	800 630,00 €	0,00 €	400 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 339 586,00 €	0,00 €	1 864 710,00 €	4 753 572,84 €	0,00 €	3 639 850,00 €	12 595 246,00 €	0,00 €	3 059 861,00 €
	Total	42 984 258,00 €	35 641 178,58 €	44 048 750,00 €	47 228 508,84 €	37 308 685,09 €	43 918 097,00 €	55 650 131,00 €	37 978 790,00 €	43 888 581,00 €

3. LES ORIENTATIONS DU BP POUR 2022

3.1 Le budget de fonctionnement et ses marges de manœuvre

Prévisions structurées des dépenses de fonctionnement 2022



3. LES ORIENTATIONS DU BP POUR 2022

3.1 Le budget de fonctionnement et ses marges de manœuvre

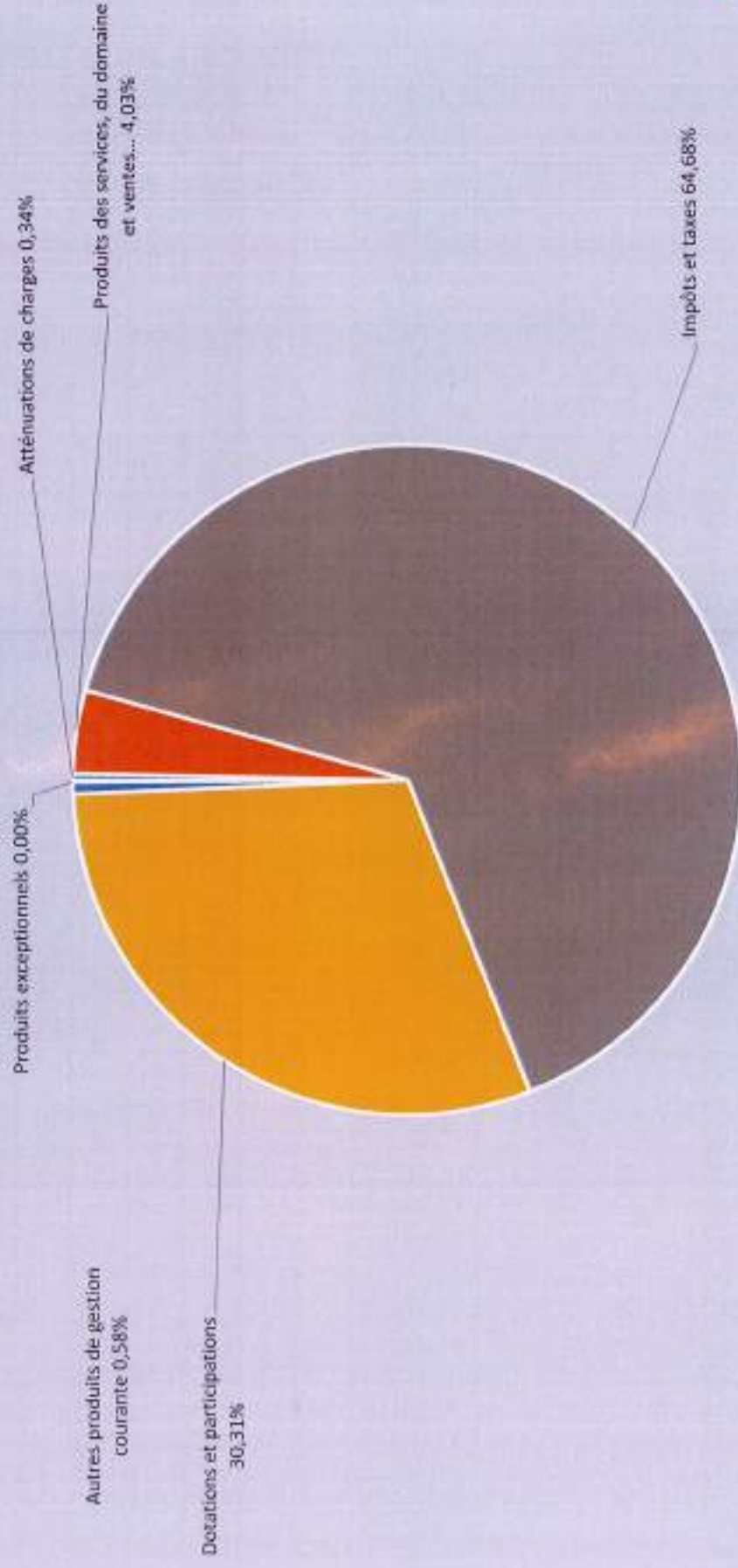
Les recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Budget Prévisionnel 2022	CA 2022	Budget Prévisionnel 2020	Budget Prévisionnel 2020 supplémentaire	CA 2020	Budget Prévisionnel 2021	Budget Prévisionnel 2021 supplémentaire	Estimation CA 2021	Prévision 2022
013	Autonouvelles de charges	200 000,00 €	298 937,80 €	160 000,00 €	160 000,00 €	371 482,80 €	145 000,00 €	145 000,00 €	236 272,00 €	150 000,00 €
20	Produits des ventes, de domaine et autres	1 766 208,00 €	2 160 396,78 €	1 839 640,00 €	1 839 640,00 €	1 621 647,67 €	1 852 745,00 €	1 974 400,00 €	1 803 383,00 €	1 770 440,00 €
21	Impôts et taxes	37 580 203,00 €	37 668 317,08 €	39 639 977,00 €	39 639 977,00 €	40 033 536,68 €	39 681 732,00 €	29 169 727,00 €	29 169 727,00 €	28 387 995,00 €
24	Dotations et participations	2 219 307,00 €	2 139 370,34 €	2 139 717,00 €	2 139 717,00 €	2 017 346,55 €	2 137 371,00 €	13 265 312,74 €	13 190 312,00 €	13 201 100,00 €
25	Autres produits de gestion courante	245 200,00 €	318 775,75 €	249 426,00 €	249 426,00 €	261 081,56 €	251 229,00 €	251 229,00 €	263 412,00 €	252 937,00 €
27	Produits exceptionnels	14 000,00 €	121 972,25 €	0,00 €	0,00 €	374 034,63 €	0,00 €	11 938,00 €	36 168,00 €	1 500,00 €
342	Opération d'échange de transfert entre les sections	30 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	234 897,02 €	20 000,00 €	45 845,00 €	30 910,00 €	25 000,00 €
999	Résultat reporté ou anticipé	929 039,37 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 767 070,26 €	0,00 €	0,00 €
	Total	42 984 218,00 €	40 569 607,00 €	44 048 700,00 €	47 228 508,04 €	44 665 366,51 €	43 918 097,00 €	55 650 131,00 €	44 732 268,00 €	43 888 981,00 €

3. LES ORIENTATIONS DU BP POUR 2022

3.1 Le budget de fonctionnement et ses marges de manœuvre

Prévisions structurées des recettes de fonctionnement 2022



3. LES ORIENTATIONS DU BP POUR 2022

3.1 Le budget de fonctionnement et ses marges de manœuvre

Présentation des prévisions budgétaires de la section de fonctionnement par politique communautaire.

Celles-ci englobent l'ensemble des dépenses et recettes liées aux actions des services ainsi que les frais de structure des bâtiments (électricité...). **Les frais de personnel ne sont pas inclus.**



POLITIQUE PETITE ENFANCE

ENFANCE

Prévisions dépenses : **641.018 € (Hors masse salariale)**

Ces dépenses comprennent les frais de structure et de gestion de l'ensemble des multi-accueils et du RAM (Relais Assistants Maternels).

La compétence Extrascolaire a été restituée à l'ensemble des Communes à compter du 1^{er} septembre 2021. Les participations pour l'exercice de cette compétence et celle de la mutualisation ne sont pas budgétées en 2022. Cette restitution fera l'objet de modification des Attributions de Compensation.

Pour mémoire, le transfert de la compétence Extrascolaire et Mutualisation implique **745 172€** de charges transférées aux Communes.

Prévisions recettes : **2.173.087 €** provenant essentiellement des reversements CAF (PSU, CEJ...) et des régies des multi-accueils.



POLITIQUE SOCIALE

SOCIAL

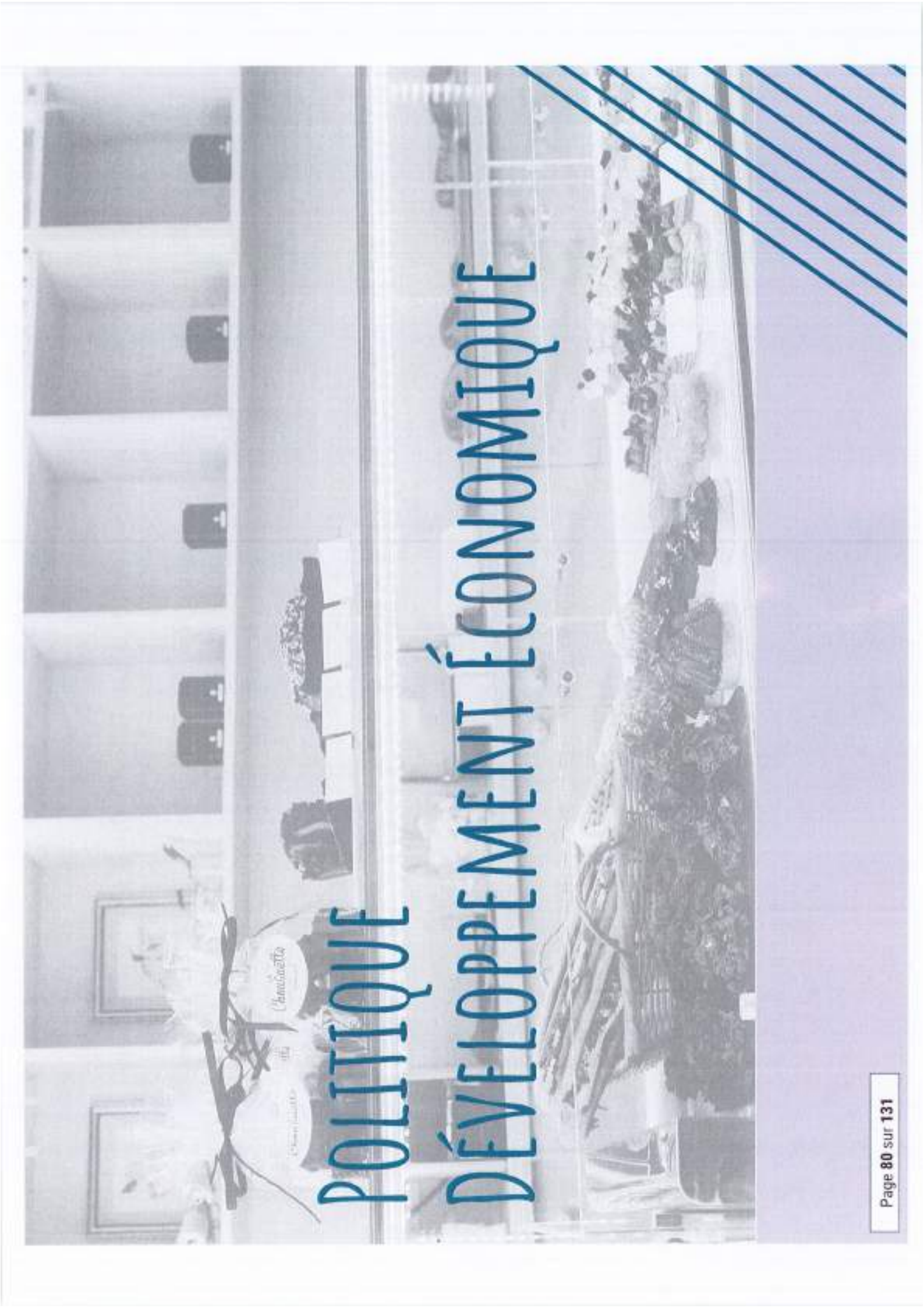
Prévisions dépenses **140 950 €**

Frais de gestion et fonctionnement de la structure France Services

- Maintien des aides à l'aménagement de l'Habitat (CALM, etc...),
- Soutien à diverses associations : Espace Rencontre, ATAV, Apolo'J, APSIS, etc. pour un montant global de 50 K€,
- Concours divers à l'UNCASS, à la Mission Locale, à Elips,
- Chantier technique d'insertion (équipe de 4 personnes dont un encadrant),
- Dispositif Solidacar poursuivi avec un bilan communautaire positif,
- Maintien de l'aide au financement de la formation BAFA en direction des adolescents et des adultes habitant le territoire.

Prévisions recettes : **218 500 €**

Ces recettes correspondent aux loyers versés par l'APADIC pour la location de la Résidence d'Automne et aux loyers versés par le FJT bénéficiant d'une mise à disposition de la cuisine centrale. Recette d'environ 30 K€ attendue de l'Etat au titre du fonctionnement du point d'accueil de France Services.



POLITIQUE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Prévisions dépenses 267 760 €

Application de la convention de restitution du Foncier Bâti sur les Zones d'Activités (ZA) de Volmerange, Hettange-Grande et de Entringe.

Les opérations foncières étant achevées, il conviendra de clôturer le budget annexe ZA Entringe en 2022.

Aménagement du territoire :

- Adhésion au Syndicat E. LOGIN 4 (Europort) : Pour rappel le montant de la cotisation 2021 s'élevait à 45 132 €. En 2022, la cotisation devrait être identique.
- L'abattoir intercommunautaire : Au sein de la SCIC, la CCCE disposera de 106 parts pour une valeur de 42 400 €.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

- Adhésion à Moselle Attractivité. Pour rappel la cotisation 2021 s'élevait à 38 727 €, en 2022, elle devrait être du même ordre. Une convention a été signée pour une durée de 3 ans (2021/2023) basée sur une cotisation à hauteur de 1,50 €/habitants
- Adhésion au SCOTAT : 19 883 € en 2021
- Adhésion au Pôle Métropolitain Frontalier : on peut estimer que la cotisation 2022 devrait augmenter sensiblement en raison d'une évolution de la structure de personnel.

Maintien des partenariats avec Alexis Grand-Est et Initiative Lorraine Nord,

Le développement de la filière éolienne : le projet de création du parc éolien du Tilleul (Escherange, Volmerange-les-Mines et Rochonvillers) est suspendu aux autorisations administratives liées à la cartographie des aléas miniers.

Prévisions recettes : 67 429 € provenant de la location des cellules commerciales à la MED (Maison des Entreprises) et de celles du bâtiment « Hôtel d'entreprises » (ancien Lidl)



POLITIQUE INFORMATIQUE ET NIIC

INFORMATIQUE :

Prévisions dépenses : **125 450€** (dont 80 K€ pour le multimédia et 20 K€ pour la cotisation aménagement numérique à Moselle Fibre).

- Maintenance de l'ensemble des logiciels métiers de la Maison communautaire,
- Intervention auprès des Communes membres,
- Achat de petits matériels.

NTIC :

- Poursuite des investissements relatifs aux interventions dans les écoles sur la thématique du numérique,
- Aménagement de l'espace multimédia situé sur la Commune de Boust afin d'accueillir des formations en lien avec le numérique à l'exemple du Pass Numérique.
- Engagement d'une réflexion sur la performance énergétique du parc d'éclairage public.

A group of young people are gathered in a grassy field. Some are wearing a mascot costume that looks like a large white animal head. They are all smiling and appear to be in a celebratory mood. The text "POLITIQUE SPORTIVE" is written in large, blue, capital letters across the middle of the image. The background shows a line of trees under a clear sky. In the bottom right corner, there is a small box containing the page number "Page 85 sur 131".

POLITIQUE SPORTIVE

SPORT

Prévisions dépenses : **1 330 550€**

- Espace aquatique : 762 500 € - Dépenses relatives à l'exploitation (électricité, chauffage, eau, maintenance, etc.)
- La labélisation relative à « Terre de jeux Paris 2024 » a été acceptée.
- Une enveloppe de 50 000 € est proposée pour assurer les événementiels «Terre de jeux, Paris 2024 ». Parallèlement, la CCCE sera base arrière et centre d'entraînement des délégations pour le tir.
- Micado Cap sur l'Eau : projets réalisés sur 3 semaines en Eté permettant l'accueil gratuit de 50 participants/jours



SPORT

- Prise en charge des frais de transport des élèves des écoles du territoire pour permettre l'accès des enfants aux équipements sportifs communautaires (Gymnases, Dojos, Terrains de Tennis, Espace Nautique CAP VERT...) : 108 000€ (en baisse suite à la crise sanitaire).
- Soutien aux événements organisés par les associations reconnues d'intérêt communautaire et communal (manifestations sportives, appel à projet, intervention dans les écoles, anniversaires d'associations, stages sportifs...) : 170 000€ pour l'ensemble des subventions.
- Les principaux événements sont : le Tour de Moselle organisé par le Cyclo Sport Thionvillois, le stage « foot » organisé par le Football club de Hettange-Grande, le stage sportif de l'Été organisé par l'Olympic Rodemack-Hettange Sportif, etc.

Prévisions recettes : **323 400 €** provenant pour l'essentiel de la régie piscine mais comprenant également le rachat de l'énergie photovoltaïque produite au stand de tir, la subvention du Conseil Départemental pour la location du Dojo et la régie tennis (quasi identique à 2021).

A group of young people in traditional costumes, possibly from a theatrical performance or dance, are shown in a dynamic pose. They are wearing dark, patterned tunics and headpieces. The background is a light, hazy sky. The text 'POLITIQUE & PATRIMOINE' is overlaid in a large, blue, serif font, with the ampersand being a different color. The text is oriented vertically, reading from right to left.

POLITIQUE & PATRIMOINE

CULTURE

Prévisions dépenses : **350 700 €**

Poursuite du programme initié en 2021 avec l'Orchestre Symphonique Divertimento dans le cadre d'un Parcours d'Actions Artistiques et Culturelles (P.A.A.C) pour un montant de 124,5 K€ et qui comprendra les volets ci-après :

- Valorisation des pratiques des musiciens amateurs du territoire en lien avec les écoles de musique (Grand concert de restitution le 14 mai 2022). Ce concert associera les musiciens du territoire et des professionnels de l'O.S.D. Ils seront dirigés à cette occasion par Zahia ZIOUANI.
- Diffusion de concert : Accueil de l'Orchestre Symphonique le 15 mai 2022 pour un concert « *Breakdance Symphonique* ». Ce concert exceptionnel et inédit associera cette danse « urbaine » (discipline olympique aux JO de Paris 2024) et la musique classique. Il intégrera des danseurs de la Fédération Française de Danse et les musiciens de l'O.S.D.

CULTURE

- Organisation d'un spectacle grand format les 15 et 16 juillet avec la compagnie Les Commandos Percu pour le spectacle « Concert de feu » (musique percussive et pyrotechnie) pour un montant de 80 K€.
- Maintien de l'organisation de séances itinérantes de cinéma en plein-air.

Partenariats avec les associations d'intérêt communautaire (subvention sur projet et anniversaire) et poursuite de la politique de soutien aux associations : 153,6 K€

CULTURE

Maintien du dispositif d'aides aux ravalements de façades à destination des administrés dans les volets suivants pour 25 K€ :

- Accompagnement aux porteurs de projets par l'intermédiaire d'une convention avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE),
- Subventionnement des travaux réalisés,

A noter que la Région Grand-Est ne subventionne plus les dépenses liées aux prestations de suivi et de conseils relatives aux ravalements de façade.



POLITIQUE TOURISTIQUE & RELATIONS TRANSFRONTALIÈRES

TOURISME

Prévisions dépenses : 217 950 € (Comprenant les frais de fonctionnement de la citadelle)

- Frais de fonctionnement de l'office de tourisme
- Commercialisation touristique : conception de nouveaux produits sur la thématique « patrimoine viticole » en lien avec l'intégration de Contz-Les-Bains et de Haute-Kontz
- Marché aux Vins des Plus Beaux Villages de France : organisation de l'édition 2022 avec un format redéfini dans une double optique : promotion du patrimoine viticole du territoire (intégration de Contz-Les-Bains et de Haute-Kontz) et volonté de redynamiser l'évènement en s'adressant à de nouveaux publics
- Poursuite des animations durant la période estivale et dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine : parcours ludiques (escape game et Baludik) et outils promotionnels
- Lancement d'une étude en vue d'une intégration au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) : le PDIPR est à la fois un outil de protection juridique, et donc de pérennité, des circuits, et un outil de promotion à l'échelle départementale au moins.

TOURISME

- Cotisations annuelles auprès des réseaux touristiques partenaires institutionnels et/ou associatifs : Atout France, ADN Tourisme, Sitlor, Réseau des Villes Fortifiées de la Grande Région.....
- Création d'une brochure de promotion du territoire

Prévisions recettes : **43 500 €** :

- Produits émanant de la taxe de séjour et des recettes liées à la manifestation marché aux Vins des Plus Beaux Villages de France
- Commercialisation de nouvelles visites guidées et journées sur le territoire
- Poursuite du développement de la boutique de l'office de Tourisme

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE



ENVIRONNEMENT

Prévisions dépenses : **2 904 720 €**

Dépenses liées à la collecte et au traitement des ordures ménagères et assimilés, au fonctionnement des déchetteries et de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) :

- Participation au SYDELON : 2 300 000€ ,
- Projet de développement de la permaculture sur le territoire,
- Mise en place d'animations pédagogiques diverses (RNN, fête de la nature, semaine du développement durable, semaine européenne de la réduction des déchets...),
- Poursuite du dispositif d'extension des consignes de tri,
- Mise en place d'un contrôle d'accès dans les deux déchetteries de Hettange-Grande et de Cattenom,
- Poursuite et finalisation de la démarche Plan Climat Air Energie Territorial.

ENVIRONNEMENT

Orientation nouvelle pour 2022 en matière d'hydrogène :

Engagement d'une réflexion sur la place de l'hydrogène au sein du territoire, à la fois dans les infrastructures de production et de distribution.

L'engagement communautaire pourrait se refléter à travers notamment la conduite d'études et l'acquisition potentielle de véhicules.

Cette nouvelle orientation bénéficiera d'une **première enveloppe de 50 K€** en fonctionnement et en investissement sur l'exercice 2022.

La réflexion pourra être articulée avec les initiatives portées en matière d'éolien.

Prévisions recettes : **477 953 €**

Recettes émanant principalement des actions de recyclage papier, verre, métaux, du reversement des soutiens financiers provenant des éco-organismes et d'une subvention de la DREAL pour la Réserve Naturelle.

GEMAPI

Prévisions dépenses : **173 690 € (hors charges de personnel)**

- Dépenses courantes (fournitures, carburant,...),
- Entretien pluriannuel des traversées urbaines (fauchage biannuel dans les traversées des Communes sensibles),
- Entretien des haies champêtres,
- Participation au syndicat Moselle Aval : 19,54 K€ (Montant prenant en compte l'intégration des Communes de Contz-les-Bains et Haute-Kontz).

Prévisions recettes : **30 000 €**

Recette émanant de l'AERM relative au financement du poste de la chargée de mission GEMAPI.

VOIRIE

Entretien de la voirie et des réseaux : 1 105 K€

- Voirie : 755 K€ dont :
 - Entretien des fossés et espaces verts sur VICC : 320 K€
 - Balayage des caniveaux : 120 K€
 - Entretien des voies de liaison, pistes cyclables et mobilier : 180 K€
 - Fourniture de voirie (enrobés à froid, sel de déneigement...) : 60K€
 - Travaux de marquage : 45 K€

- Réseaux : 350 K€ dont
 - 130 K€ pour l'entretien de l'éclairage public
 - 220 K€ pour le curage des avaloirs

Eaux pluviales :

Prévisions dépenses : 20 000 €

L'essentiel étant fléché en investissement

MOBILITE

Prévisions dépenses : 278 300€

La CCCE est en représentation substitution pour les 6 communes membres auprès SMITU : cotisation prévue à hauteur de 250 000 €

Orientation nouvelle pour 2022 :

Engagement d'une réflexion sur le maillage du territoire en bornes de recharge électrique au sein des équipements publics. Un réseau de bornes à recharge rapide complétera cette offre nouvelle, en fonction des possibilités techniques.

La recharge sur ces bornes aura un caractère payant pour l'utilisateur.

Une enveloppe globale de crédits est prévue à hauteur de 100K€, intégrée dans l'AP6 – mobilité.

Un fonds de concours thématique pourra être engagé afin de soutenir les communes dans une démarche similaire.



POLITIQUES TRANSVERSALES

POLITIQUES TRANSVERSALES

Orientation nouvelle pour 2022 en matière de santé :

Le bureau communautaire entend porter une réflexion sur le développement d'une offre médicale globale au sein du territoire.

Cette réflexion portera notamment sur une étude d'évaluation du besoin. Elle présentera un caractère multiforme :

- Maillage de l'offre de soins,
- Infrastructures,
- Formations,
- Accessibilité,
- Équipements,
- Accompagnement de l'initiative privée.

3. LES ORIENTATIONS DU BP 2022

3.2 La maîtrise des dépenses de personnel

Les prévisions de dépenses en matière de charges de personnel pour l'année 2022 tiennent notamment compte :

- D'une évolution du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) de l'ordre de 3%,
- Du relèvement du minimum de traitement pour les agents dont l'indice majoré est inférieur à 340 et qui représente une dépense supplémentaire de 52 K€ / an,
- De la reconduction du dispositif de Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA),
- De la hausse de la cotisation auprès du CNFPT de 0,1 % afin de financer le coût des formations d'apprentissage, soit +6 K€ pour la CCCE en 2022.

La gestion des effectifs de la CCCE permet, par comparaison avec le budget prévisionnel 2021, de stabiliser la masse salariale prévue en 2022. En effet, malgré des dépenses nouvelles, les charges de personnel sont contenues et se limitent à une hausse de 8 K€.

3. LES ORIENTATIONS DU BP 2022

3.2 La maîtrise des dépenses de personnel

	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Estimation réalisation Année 2021	Prévision 2022
--	------------	------------	------------	-----------------------------------	----------------

Charges de personnel et frais assimilés 6 666 637,62 € 7 907 762,40 € 8 276 231,97 € 8 422 430,00 € 9 272 970,00 €

Source : comptes administratifs



Pour mémoire, le budget primitif 2022 prévoyait 9,27 M€ de charges de personnel

L'évolution de la masse salariale sur la période 2015-2021 :

Sur la période 2015-2021 les effectifs de la CCCE ont augmenté de 42 ETP.

POLE DEVELOPEMENT SECTORIEL

Centre Nautique Cap Vert :

Le Conseil communautaire, par délibération en date du 25 septembre 2018, a retenu la régie directe comme mode de gestion pour l'Espace aquatique à Breistroff-la-Grande.

Après avis favorable du Comité technique en date 13 novembre 2018, les contrats de droit privé ont été transférés, de droit, suite à la reprise de l'activité par la CCCE, au préalable, par un délégataire.

Ainsi ont été créés au tableau des effectifs les emplois transférés et nécessaires au fonctionnement de l'Espace aquatique à Breistroff-la-Grande, soit :

- 8 postes d'ETAPS, correspondant aux emplois de Maître-nageur sauveteur et chef de bassin/directeur de la piscine
- 5 postes d'adjoint technique principal de deuxième classe correspondant aux emplois d'agents d'entretien
- 3 postes d'adjoint administratif principal de deuxième classe correspondant aux emplois d'agents d'accueil

POLE DEVELOPEMENT SECTORIEL

Service Culture :

La politique « Culture et Patrimoine » a été plus volontariste dès 2015. Une saison culturelle a été déclinée selon des formes diversifiées et qualitatives (arts de la rue, projets théâtre ou musique, cinéma, en plein air...) et des partenariats avec des acteurs locaux (associations, écoles) ont été initiés ou consolidés. Il a fallu recruter un attaché territorial dont les missions sont :

- La préparation et l'animation de la Commission « Politique Culture-Patrimoine »,
- L'organisation des manifestations culturelles sur tout le territoire de la CCCE,
- Et l'animation du partenariat associatif (politique d'aide financière en matière culturelle).

Service Informatique :

Par décision en date du 8 septembre 2020, le Bureau communautaire a décidé la modification des statuts, ajoutant au sein de la compétence « Aménagement Numérique » des actions visant au développement de l'innovation numérique et de la domotique.

Un chargé de mission, sur le grade de technicien, a été recruté, en charge du suivi et de l'animation de la commission « Développement Numérique et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ».

POLE DEVELOPEMENT SOCIAL

La CCCE a décidé de construire sur la Zone d'Activités Economiques d'Entrange un équipement multi-vocations dénommé Pôle Social qui comprend une cuisine centrale et des locaux administratifs destinés au développement de sa politique sociale.

Dans ce cadre, la Commission « Politique sociale » a mené une réflexion sur l'opportunité de mettre en place au sein de ce nouveau bâtiment une structure de services au public, désormais France Services. La CCCE se dote ainsi d'un dispositif au service de tous ses publics (enfance, jeunesse, familles, personnes en situation de handicap, seniors, ...), lui permettant de :

- maintenir des services de qualité et de proximité en zone rurale,
- faciliter les démarches les plus courantes de ses habitants et celles des résidents des Communes voisines,
- offrir à ses utilisateurs un accès numérique accompagné d'un animateur formé.

Ainsi, a été créé au tableau des effectifs un poste d'Assistant principal socio-éducatif, qui suite à sa mutation en 2018 a été remplacé par un Attaché Territorial, responsable du service Développement social en 2019.

France Services :

- 1 adjoint administratif principal de 2ème classe, agent d'accueil

Chantier technique d'insertion (Ouverture en avril 2019) :

- 1 adjoint technique, encadrant une équipe de 3 personnes en réinsertion
- 1 adjoint technique

Relais Assistants Maternels :

En 2016, pour obtenir l'agrément de la CAF, il a fallu augmenter l'amplitude d'ouverture aux usagers. L'agent en poste étant à 0.50 % (temps partiel de droit), il a été recruté un assistant socio-éducatif à temps partiel à 0.50 %, à compter d'octobre 2016.

POLE ENVIRONNEMENT

Filière bois :

En 2018, dans le cadre de sa politique « Protection de l'Environnement », la CCCE a décidé la mise en place de la valorisation d'une « filière Bois » à partir de la matière première récupérée en déchetterie. Cette première décision a été suivie d'une volonté d'étendre à une échelle plus importante la production de plaquettes bois pour alimenter les futures chaufferies communales et notamment celle de l'Espace aquatique communautaire à Breistroff-la-Grande. Ceci a conduit au recrutement d'un adjoint technique, représentant un ETP.

POLE JURIDIQUE

La structuration des services de la CCCE, telle qu'entérinée par le Comité Technique du 10 novembre 2015, a nécessité le recrutement d'un attaché en qualité de Directeur du Pôle Juridique.

Service Marchés Publics :

La compétence GEMAPI (2018), la reprise en régie du Centre aquatique Cap Vert (2019), ainsi que la volonté politique de programmer l'aménagement de toutes les voiries d'intérêt communautaire avant la fin du mandat ont justifié le recrutement de deux gestionnaires Marchés Publics. Ainsi, ont été recrutés :

- 1 adjoint administratif, chargé des appels d'offres,
- 1 rédacteur, chargé des appels d'offres.

POLE MOYENS & RESSOURCES

La structuration des services de la CCCE, telle qu'entérinée par le comité technique du 10 novembre 2015, a nécessité le recrutement d'un attaché en qualité de directeur du pôle.

Service Ressources Humaines :

Le nombre important d'agents recrutés (nombreux remplacements sur le secteur de la petite enfance notamment), ont conduit l'autorité territoriale à revoir le mode d'organisation du service et le logigramme des Ressources Humaines a été modifié. Il a fallu recruter :

- 1 adjoint administratif, en charge des contractuels, depuis le recrutement jusqu'à la fin du contrat,
- 1 adjoint administratif, en charge du plan de formation et de la carrière des agents.
- 1 adjoint administratif principal de 1ère classe recruté pour remplacer l'agent chargé des recrutements, muté à la cellule recrutement

Service Finances :

La compétence GEMAPI (2018), la reprise en régie du centre aquatique Cap Vert (2019), la reprise en régie de l'aire d'accueil des gens du voyage, ainsi que la facturation de la redevance assainissement des communes de Kanfen, Breistroff-la-Grande et de Roussy justifient la création de deux postes supplémentaires au tableau des effectifs. Ceci a conduit au recrutement de :

- 1 adjoint administratif, aujourd'hui adjoint administratif principal de 2ème classe,
- 1 adjoint administratif principal de 2ème classe

Service Secrétariat général :

Les missions du secrétariat général ont évolué de facto. Il a fallu recruter en 2018 un adjoint administratif, en charge de l'accueil (en remplacement de la titulaire du poste) et de la rédaction de courriers pour le Pôle Enfance & social.

POLE TRAVAUX-BATIMENTS-URBANISME-ASSAINISSEMENT

Service Bâtiments :

Une station d'épuration a été ouverte en 2018 à Hettange-Grande. La reprise en régie du Centre aquatique Cap Vert (2019) et la reprise en régie de l'Aire d'accueil des gens du voyage impliquent une maintenance plus importante des bâtiments, que la CCCE a décidé de réaliser au maximum en régie directe. Il a été recruté un deuxième agent de maintenance bâtiment en renfort :

- 1 adjoint technique principal de 2ème classe, en charge de la maintenance des Bâtiments.

Service Instruction des Autorisations d'Urbanisme :

La montée en puissance du service, le conventionnement avec différentes Communes relevant d'autres Communautés de Communes (CC de l'Arc Mosellan et CCB3F dont les conventions ont été signées entre 2015 et 2019) ont généré un important volume de dossiers à instruire, et nécessité le doublement des effectifs du service. Ceci a conduit au recrutement de :

- 1 adjoint administratif principal de 2ème classe - Instructeur en charge de l'instruction,
- 2 rédacteurs - Instructeurs en charge de l'instruction,
- 1 adjoint administratif en charge du secrétariat et en soutien à l'instruction de certificats d'urbanisme.

POLE DEVELOPEMENT TERRITORIAL

Service Mobilité :

Le Conseil communautaire du 23 février 2021 a acté la volonté de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs de devenir un acteur à part entière en matière de mobilité et de prendre la compétence « Mobilité » à compter du 1^{er} juillet 2021. Il a été ainsi nécessaire de recruter un Attaché territorial, en qualité de chargé de mission, pour accompagner cette prise de compétence.

HORS POLES

Service GEMAPI :

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a confié la compétence GEMAPI aux EPCI au 1^{er} janvier 2018. A ce titre, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs s'est positionnée par délibération en date du 27 mars 2018 pour un exercice en régie de la compétence et a recruté un technicien pour l'animer.

Service Recrutement :

Le nombre important d'agents en congé (maladie, annuel, disponibilité, congé parental,...) qu'il faut remplacer (tout particulièrement dans les multi-accueils et au Centre aquatique – congés d'été –) ainsi que les mouvements de personnel (nombreux départs pour le Luxembourg) ont conduit l'autorité territoriale à revoir le mode d'organisation du service des Ressources Humaines : une cellule recrutement a été individualisée et a conduit à une mutation interne.

ETAT DU PERSONNEL PROJETÉ A LA DATE DU 31/12/2021

Agents fonctionnaires stagiaires et titulaires		Total	Femme	Homme	Temps Complet	Temps Partiel	Temps Non Complet
FILLIERE ADMINISTRATIVE	Attaché hors classe	1		1	1		
	Cat A Attaché Principal	4	3	1	4		
	Attaché	4	3	1	4		
	Cat B Rédacteur Principal de 1ère classe	5	5		4	1	
	Adjoint administratif Principal de 1ère classe	3	3		3		
	Cat C Adjoint administratif Principal de 2ème classe	6	5	1	6		
	Adjoint administratif	7	6	1	7		
FILLIERE TECHNIQUE	Cat A Ingénieur hors classe						
	Cat A Ingénieur Principal	1		1	1		
	Ingénieur						
	Cat B Technicien Principal de 1ère classe	4		4	4		
	Technicien	3		3	3		
	Agent de Maîtrise Principal	3		3	3		
	Cat C Agent de Maîtrise	5	1	4	5		
FILLIERE MEDICO-SOCIALE	Cat C Adjoint technique Principal de 1ère classe	3	2	1	2		1
	Adjoint technique Principal de 2ème classe	7	2	5	7		
	Adjoint technique	30	12	18	28	2	
	Infirmier en soins généraux généraux de classe normale	1	1		1		
	Puéricultrice Hors Classe	2	2		2		
	Cat A Puéricultrice de classe normale	1	1		1		
	Educateur de Jeunes Enfants Classe EXCE	1	1		1		
FILLIERE ANIMATION	Educateur de Jeunes Enfants	4	4		2	2	
	Cat C Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	12	11	1	8	1	3
	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	7	7		6		1
	Cat C Adjoint d'animation principal 2ème classe	3	3		2	1	
	Adjoint d'animation	11	11		7	4	
	Cat B animateur Principal 2ème classe	1		1	1		
	animateur	2	2		2		
FILLIERE SPORTIVE	Cat B Educateur des APS principal 2ème classe	1		1	1		
TOTAUX		132	85	47	116	11	5

ETAT DU PERSONNEL PROJETÉ A LA DATE DU 31/12/2021

		Agents non titulaires															
		Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	CAT B	CAT C	Cat A	Cat A	Cat C	TOTALX				
FILIERE ADMINISTRATIVE	Attaché			5													
	Rédacteur			6													
	Adjoint administratif principal 2ème classe			3													
	Adjoint administratif			5													
FILIERE TECHNIQUE	Ingénieur			3													
	Technicien			5													
	Adjoint technique principal 2ème classe			3													
	Adjoint technique			25													
FILIERE SPORTIVE	Educateur territorial APS			5													
	Opérateur des APS			2													
FILIERE CULTURELLE	Attaché de conservation du patrimoine			1													
	Puérultrice de Classes normale			1													
FILIERE MEDICO- SOCIALE	Educateur de Jeunes Enfants			3													
	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe			5													
	Adjoint d'animation			7													
TOTALX												79	49	30	68	0	11

Répartition Hommes/Femmes par catégories Titulaires/Stagiaires



INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉPENSES DU PERSONNEL

	Estimation réalisation 2021	Prévisions 2022
Rémunération des agents fonctionnaires	3 724 110,23 €	4 234 970,00 €
Rémunération des agents contractuels	2 016 308,47 €	2 197 695,00 €
Rémunération des apprentis	20 865,93 €	25 000,00 €
Rémunération des stagiaires écoles	6 265,91 €	2 500,00 €
Rémunération NBI, SFT	74 371,72 €	89 210,00 €
RI + HS agents fonctionnaires	771 828,43 €	763 165,00 €
RI + HS agents contractuels	401 577,85 €	569 360,00 €
TOTAL	7 015 328,54 €	7 881 900,00 €

* Ce tableau intègre exclusivement les éléments de rémunération brute des agents et ne fait pas apparaître les différentes charges patronales

3. LES ORIENTATIONS DU BP 2022

3.3 La stratégie fiscale pour 2022

Pour l'exercice 2022, les enjeux fiscaux se structurent principalement à travers :

- **Le pacte fiscal 2020-2026 et ses différents leviers,**
- **La revalorisation mécanique des bases fiscales,**
Désormais calculée en fonction de l'évolution de l'indice harmonisé des prix à la consommation, **la revalorisation des bases pourrait atteindre en 2022 près de 2,9%** compte tenu des tendances inflationnistes constatées en 2021.

3. LES ORIENTATIONS DU BP 2022

Évolution des produits fiscaux depuis 2016							
	Montant 2016	Montant 2017	Montant 2018	Montant 2019	Montant 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022
Taxe Habitation	2 456 069,00 €	2 467 543,00 €	2 510 653,00 €	2 554 262,00 €	2 514 542,00 €	2 603 524,00 €	2 603 524,00 €
Foncier bâti	6 003 140,00 €	6 236 725,00 €	6 429 570,00 €	6 664 552,00 €	6 856 631,00 €	6 849 116,00 €	6 849 116,00 €
Foncier non Bâti	17 718,00 €	17 773,00 €	17 994,00 €	18 421,00 €	18 583,00 €	18 586,00 €	18 586,00 €
Taxe additionnelle/taxe FNB	16 427,00 €	16 125,00 €	16 507,00 €	17 344,00 €	16 805,00 €	16 805,00 €	16 805,00 €
CFE	13 224 467,00 €	14 508 942,00 €	15 682 490,00 €	16 995 735,00 €	18 105 514,00 €	18 102 812,00 €	18 102 812,00 €
CVAE	3 724 449,00 €	2 964 283,00 €	2 897 732,00 €	2 552 692,00 €	3 372 669,00 €	3 513 110,00 €	3 100 000,00 €
IFER	8 025 264,00 €	8 101 475,00 €	8 165 719,00 €	8 104 587,00 €	8 188 816,00 €	8 185 632,00 €	8 185 632,00 €
Allocations compensatrices	71 873,00 €	101 349,00 €	105 317,00 €	140 954,00 €	158 638,00 €	158 638,00 €	158 638,00 €
TASCOM	55 881,00 €	69 189,00 €	63 979,00 €	65 371,00 €	66 403,00 €	65 371,00 €	65 371,00 €
TOTAL	33 595 288,00 €	34 483 404,00 €	35 889 961,00 €	37 053 918,00 €	39 298 601,00 €	39 513 594,00 €	39 100 484,00 €

Hors revalorisations mécaniques des bases

3. LES ORIENTATIONS DU BP 2022

Les perspectives :

- Conformément au Pacte Fiscal et Financier, le Taux de Foncier Bâti a augmenté de 1% par an depuis 2016. En 2021, il s'élève à 9,63 % et représente un produit de 4,63 M€.
- Une augmentation de 1% en 2022 porterait le taux de TFPB à 9,73 % et représenterait, par rapport aux bases fiscales 2021, un produit supplémentaire de 48 K€.
- Pas d'augmentation du taux de la TFNB

3. LES ORIENTATIONS DU BP 2022

- Réflexion en cours sur l'opportunité de voter un taux de TEOM afin de compenser la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).
Avec un tonnage de déchets estimé à 7000 tonnes par an, la hausse de la TGAP représente un surcoût de 28 K€ en 2022.
Dans l'hypothèse d'une stabilité des tonnages, les hausses successives de la TGAP représenteront pour la CCCE entre 2022 et 2025 un surcoût cumulé de 217 K€ par rapport à 2021.
- Réflexion sur le produit à attendre de la taxe GEMAPI. La CCCE a délibéré en 2021 pour mettre en place la taxe GEMAPI mais il reste à en fixer le produit pour 2022 afin d'en assurer sa répartition entre les contribuables.
Le produit de la taxe est plafonné à 40€ / habitant, soit un potentiel de 1M€ pour le territoire de la CCCE. Toutefois, ce montant ne correspond pas à ce qui sera réellement payé par les contribuables, car le produit est ventilé sur l'ensemble de la fiscalité et conduira le CNPE à en assumer près de 70%.

3. LES ORIENTATIONS DU BP 2022

3.4 Les engagements pluriannuels

Depuis 2012, la CCCE a adopté des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) permettant de planifier la mise en œuvre pluriannuelle des investissements. 2 sont toujours en cours :

- Travaux qualitatifs de voirie sur VICC: AP n°2 pour 52 M€
- Cette AP fera l'objet d'une délibération de prolongation afin d'en ajuster le montant de +6M€ dans le cadre de l'intégration de Contz-les-Bains et Haute-Kontz.
- Travaux de la citadelle : AP n°3 pour 23M€

L'AP n°4-2013 « Travaux d'aménagement numérique » a été clôturée en 2021 pour un montant total de 5,8 M€. En 2021, 3 autorisations de Programme ont été créées (délibération n°24 en date du 13 avril 2021).

- AP n°5-2021 relative au schéma pistes cyclables communautaires pour 10 M€
- AP n°6-2021 relative aux infrastructures de voirie lies à la mobilité pour 20 M€
- AP n°7-2021 relative aux actions GEMAPI pour 10 M€

Autorisation de programme : c'est la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme

Crédits de paiement : c'est la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant une année

3. LES ORIENTATIONS DU BP 2022

Dans le cadre du BP 2022, des crédits sont inscrits pour chacune de ces Autorisations de Programme comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

Objet	Autorisation de Programme		Crédit de paiement
	Période	Montant total de l'AP	
AP n°2 / Aménagement qualitatif de voirie VICC (dont Contz et Haute Contz)	2021 à 2022	51 784 736,00 €	391 500,00 €
AP n°3 / Citadelle	2021 à 2024	23 000 000,00 €	1 755 000,00 €
AP n°5-2021 / Pistes cyclables	2021 à 2025	10 000 000,00 €	2 000 000,00 €
AP n°6-2021 / Mobilité	2021 à 2030	20 000 000,00 €	2 000 000,00 €
AP n°7-2021 / Gemapi	2021 à 2028	10 000 000,00 €	828 000,00 €
Total			6 674 500,00 €

3. LES ORIENTATIONS DU BP 2022

En 2022, il conviendra de modifier le montant et de prolonger la durée de l'AP n°2 suite à l'intégration des Communes de Contz-les-Bains et de Haute-Kontz. Il sera proposé de prolonger l'AP jusqu'en 2026 pour un montant global de 6M€ supplémentaires

Programmation prévue pour ces 2 Communes :

Périodes	Montant prévisionnel
Année 2022	391 000,00 €
Année 2023	830 000,00 €
Année 2024	1 100 000,00 €
Année 2025	1 835 000,00 €
Année 2026	2 000 000,00 €
Total AP 2	6 156 000,00 €

Les enfouissements de réseaux aériens feront l'objet d'une opération d'investissement pour un montant global de 2,2 M€ dont 500 K€ en 2022.

3. LES ORIENTATIONS DU BP 2022

3.5 Le programme d'investissement pour l'exercice 2022

SERVICES	DEPENSES	RECETTES
Crèche Cattenom	1 150,00 €	575,00 €
Crèche Hettange-Grande	4 950,00 €	2 475,00 €
Crèche Rodemack	3 540,00 €	1 770,00 €
Crèche Volmerange	2 310,00 €	1 155,00 €
RAM	400,00 €	200,00 €
ENFANCE	12 350,00 €	6 175,00 €
Service Social (Général)	10 500,00 €	500,00 €
Jardin d'Husange	10 000,00 €	0,00 €
France Services	3 500,00 €	0,00 €
SOCIAL	24 000,00 €	500,00 €
PÔLE ENFANCE & SOCIAL	36 350,00 €	6 675,00 €

Environnement (Général)	477 000,00 €	0,00 €
CTE	52 000,00 €	0,00 €
Déchetterie Cattenom	38 100,00 €	0,00 €
Déchetterie Hettange-Grande	435 500,00 €	0,00 €
ENVIRONNEMENT	1 002 600,00 €	0,00 €
RESERVE NATURELLE	66 902,50 €	
GEMAPI - AP n°7-2021	828 000,00 €	498 400,00 €
PÔLE ENVIRONNEMENT	1 897 502,50 €	498 400,00 €
SPORT	50 000,00 €	0,00 €
CULTURE	325 000,00 €	0,00 €
IFSP	37 000,00 €	0,00 €
IFAGE	65 500,00 €	0,00 €
NTIC	0,00 €	0,00 €
INFORMATIQUE	102 500,00 €	0,00 €
Centre aquatique	12 000,00 €	
PÔLE DEV SECTORIEL	489 500,00 €	0,00 €

Travaux	8 089 750,00 €	0,00 €
Voirie	4 117 500,00 €	2 316 000,00 €
AP n°5-2021 - Piste cyclables	2 000 000,00 €	0,00 €
Eaux pluviales	1 230 000,00 €	0,00 €
SIAU	0,00 €	0,00 €
POLE TRX BAT URBA ASST	15 437 250,00 €	2 316 000,00 €
RH - Finances	65 000,00 €	0,00 €
POLE FONCTIONNEL	65 000,00 €	0,00 €
dév éco (S08)	308 900,00 €	0,00 €
MED	2 000,00 €	0,00 €
Abattoir	21 200,00 €	0,00 €
ZA Hettange-Grande	629 695,00 €	0,00 €
ZA Kanfen	500 000,00 €	0,00 €
AP n°6-2021 - Mobilité	2 000 000,00 €	0,00 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	3 461 795,00 €	0,00 €
Tourisme	138 500,00 €	0,00 €
Gîtes	30 000,00 €	0,00 €
TOURISME	168 500,00 €	0,00 €
POLE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL		
	3 630 295,00 €	0,00 €
Communication	34 000,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	21 409 897,50 €	2 821 075,00 €

BUDGET GÉNÉRAL 2022 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	Total BP 2022
Synthèse travaux	21 409 897,00 €
Emprunt	2 000 000,00 €
Travaux régie	30 000,00 €
Dépenses imprévues	400 000,00 €
Reversement R2 - Article 8	30 215,00 €
Enveloppe Fonds concours voirie	270 000,00 €
Avance marché public	600 000,00 €
TOTAL GENERAL INVIT	24 740 112,00 €

RECETTES	Total BP 2022
MOD Voirie	2 316 000,00 €
Subventions	798 400,00 €
FCTVA	2 700 000,00 €
Dotation amortissements	2 045 000,00 €
Gestion des avances marchés publics	600 000,00 €
Encaissement R2 - Article 8	99 000,00 €
Virement de la section d'exploitation (023)	
TOTAL GENERAL INVIT	8 558 400,00 €



LES ORIENTATIONS 2022 DES BUDGETS ANNEXES

4. LES ORIENTATIONS 2022 DES BUDGETS ANNEXES

4.1 BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

En section de fonctionnement, l'exploitation du service couvrira les charges de fonctionnement et d'entretien des STEP, des lagunes, des réseaux et des charges courantes.

Les recettes relèveront principalement de la redevance assainissement, des primes d'épuration, des remboursements des branchements par les particuliers, de la FPAC. A noter une baisse constante des primes d'épuration depuis 2020, jusqu'à la suppression du dispositif prévue en 2024.

L'action en matière d'investissement va porter sur les travaux suivants :

- Travaux sur les différentes STEP, sur les réseaux, et équipements :
1 364 K€ afin de clôturer intégralement le programme de travaux du zonage d'assainissement communautaire.
- Des travaux sont également prévus suite à l'intégration de Contz-Les-Bains et de Haute-Kontz.

Ce budget devrait être de l'ordre de :

- 3 millions d'euros en dépenses et recettes pour la section de fonctionnement
- 2,1 millions d'euros en dépenses et recettes pour la section d'investissement

Conclusion :

L'augmentation de la redevance assainissement au 1^{er} septembre 2016 a permis de financer les travaux de la STEP de Hettange 2 et d'en assurer le fonctionnement, ainsi que le financement des travaux divers pour clôturer le plan de zonage assainissement.

4.2 BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le budget SPANC

La vérification périodique (tous les 8 ans) des dispositifs d'assainissement non collectif doit être opérée sur 2022. Cette dernière sera effectuée par un bureau de contrôle et « refacturée » ensuite aux usagers. Cette prestation est estimée aux alentours de 80 000 €. Ce dispositif avait été prévu sur l'exercice 2021, mais ne sera effectif qu'en 2022. Il a notamment été revu à la baisse.

La part salaire est estimée à 12 260 €

Le budget 2022 est estimé à 92 770 € en dépenses et recettes pour la section de fonctionnement.

4.3 BUDGET BOIS ET ÉNERGIE

Le budget Bois et Energie

Section d'investissement :

- Remboursement du capital de l'emprunt

Section de fonctionnement :

- Imputation de la part des salaires à hauteur de 12.996 €
- Location d'un hangar de stockage pour les plaquettes bois : 4.000 €
- Achat de petit matériel

Ecritures d'amortissement des dépenses et des recettes liées à la construction du hangar à plaquettes sur les 2 sections.

Le budget 2022 est estimé à :

- 26.656 € en recettes et dépenses pour la section de fonctionnement
- 7.700 € en recettes et dépenses pour la section d'investissement

4.4 BUDGET ZONE D'ACTIVITÉS D'ENTRANGE

Le budget de la Zone d'Activités d'Entrange

Le programme d'aménagement de la Zone d'Activités touche à sa fin, aussi le budget sera amené à être clôturé au cours de l'exercice 2022.

Les résultats de clôture de ce dernier devront être absorbés par le Budget général.

Une Décision Modificative sera nécessaire afin de procéder à la clôture comptable de ce budget.

Aussi, aucune dépense ni recette spécifique n'est à prévoir sur ce budget. Il conviendra par contre d'inscrire les crédits en lien avec la constatation du stock

Le budget 2022 est estimé à :

- 1,3 millions d'euros en recettes et dépenses pour la section de fonctionnement
- 1,3 millions d'euros en recettes et dépenses pour la section d'investissement

